

Délibération 2022-340
Conseil d'administration
Séance du 25 Mars 2022

POINT N°4 : Approbation de la vente de l'immeuble sis, 96 bd Raspail Paris 6^{ème}

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée université Sorbonne Paris Nord donnent pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile -de- France, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment les actes permettant la publication au fichier immobilier des transferts entre universités, la promesse de vente, la constatation de la désaffectation et l'acte de vente, et de percevoir la partie du prix de vente revenant à l'indivision des Universités de Paris.

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération 2022-341
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°5 : Compte financier 2021 – Université consolidé

Visa :

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP),

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié (dernière version publiée par arrêté du 26 juillet 2019) portant adoption du recueil des règles budgétaires des organismes publics,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **2 029,38 ETPT** dont
 - 1 863,26 ETPT** sous plafond d'emplois législatif
 - 1 66,12 ETPT** hors plafond d'emplois législatif
- **194 606 861 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 151 035 665 €** personnel
 - 23 738 220 €** fonctionnement
 - 19 832 976 €** investissement
- **180 533 881 €** de crédits de paiement dont :
 - 151 041 112 €** personnel
 - 23 173 818 €** fonctionnement
 - 6 318 951 €** investissement
- **187 812 684 €** de recettes
- **7 278 803 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivantes :

- **10 678 084 €** de variation de trésorerie
- **6 832 277 €** de résultat patrimonial
- **11 131 050 €** de capacité d'autofinancement
- **9 275 349 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter en réserves facultatives le résultat de **6 832 277 €** et le report à nouveau débiteur de **7 229 225,16 €**.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 7

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-342
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°5 : Compte Financier 2021 - Fondation

Visa :

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP),

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié (dernière version publiée par arrêté du 26 juillet 2019) portant adoption du recueil des règles budgétaires des organismes publics,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **174 554,38 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 104 788,27 €** personnel
 - 69 766,11 €** fonctionnement
 - 0 €** investissement
- **161 657,16 €** de crédits de paiement dont :
 - 104 853,12 €** personnel
 - 56 804,04 €** fonctionnement
 - 0 €** investissement
- **130 000 €** de recettes
- **-31 657,16 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivantes :

- **-11 711,96 €** de variation de trésorerie
- **0 €** de résultat patrimonial
- **-174 531,68 €** de capacité d'autofinancement
- **-185 681,68 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des autorisations budgétaires, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 7

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquier

UNIVERSITE PARIS XIII

ETATS FINANCIERS 2021

1/ BILAN

2/ COMPTE DE RESULTAT

3/ ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Pascal Pain – Agent comptable

99, avenue Jean-Baptiste Clément – 93430 VILLETANEUSE – France

Tél. : 01 49 40 30 34 – pascal.pain@univ-paris13.fr – www.univ-paris13.fr

SOMMAIRE

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	6
VISA DES ETATS FINANCIERS ETABLIS AU 31/12/2021	7
ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2021	8
I - FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	
I-1 - FAITS CARACTERISTIQUES ET COMPARABILITE DES COMPTES	9
I-1-1- L'UNIVERSITE S'EST DOTE E D'UNE FONDATION POUR SOUTENIR SON ACTION ET SON DEVELOPPEMENT	9
I-1-2- DES TRAVAUX DE FIABILISATION DU HAUT DE BILAN ONT CONDUIT A CORRIGER LES CAPITAUX PROPRES	9
I-1-3- RECLASSEMENTS DANS LA PRESENTATION DU BILAN	11
I-2 - PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION	13
I-2-1- REFERENTIEL COMPTABLE	13
I-2-2- SPECIFICITE DU PLAN DE COMPTES	13
I-2-3- CHANGEMENTS DE METHODES ET CORRECTIONS D'ERREURS	13
I-2-4- IMMOBILISATIONS	14
I-2-5- CREANCES	18
I-2-6- TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19
I-2-7- LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)	19
I-2-8- FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF – AUTRES	19
I-2-9- EMPRUNTS ET DETTES	19
I-2-10- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20
I-2-11- RATTACHEMENT DES PRODUITS A L'EXERCICE	20

II - ANALYSE DES POSTES DU BILAN

II-1- ACTIF IMMOBILISE	22
II-1-1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23
II-1-2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23
II-1-3- IMMOBILISATIONS EN COURS	24
II-2 - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	25
II-3 - CREANCES ET DETTES	26
II-4 - TRESORERIE	28
II-4-1- TRESORERIE DISPONIBLE	28
II-4-2- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	29
II-6- FONDS PROPRES	30
II-7- PROVISIONS	31
II-8- DEPRECIATIONS	32

III - ANALYSE DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

III-1- PRODUITS	33
III-1-1- PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE	33
III-1-2- PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	34
III-1-3- AUTRES PRODUITS	34
III-2- CHARGES	35
III-2-1- CHARGES DE FONCTIONNEMENT (HORS PERSONNEL)	35
III-2-2- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS CEDES	38
III-2-3- CHARGES DE PERSONNEL	38

IV - AUTRES INFORMATIONS

IV-1- ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	39
IV-2- EFFECTIFS 2021	39
IV-3- ENGAGEMENT HORS BILAN	39

BILAN

ACTIF	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 072 589	-3 902 352	170 237	222 075
Immobilisations corporelles	278 157 261	-94 059 477	184 097 783	169 387 673
Terrains	33 763 146	-2 186 765	31 576 381	31 802 872
Constructions	181 791 421	-46 613 163	135 178 258	121 259 813
Installations techniques, matériels, et outillage	31 003 993	-22 770 627	8 233 366	13 909 876
Collections	1 206 291	-904 870	301 421	307 312
Biens historiques et culturels			-	-
Autres immobilisations corporelles	26 211 329	-21 584 053	4 627 277	486 005
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	2 557 185		2 557 185	1 621 796
Avances et acomptes sur commandes	1 623 895		1 623 895	-
Immobilisations grevées de droits			-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)			-	-
Immobilisations financières	1 650		1 650	4 150
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	282 231 500	-97 961 830	184 269 670	169 613 898
ACTIF CIRCULANT				
Stocks			-	-
Créances	17 870 064	-1 693 726	16 176 338	12 870 571
Créances sur des entités publiques	4 974 945		4 974 945	4 866 238
Créances clients et comptes rattachés	11 938 292	-1 693 726	10 244 566	6 895 163
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	312 895		312 895	117 895
Créances opérations pour comptes de tiers (intervention)			-	-
Créances sur les autres débiteurs	643 932		643 932	991 275
Charges constatées d'avance (dont primes de remb. des emprunts)	284 959		284 959	282 279
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	18 155 024	-1 693 726	16 461 298	13 152 850
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités	48 352 576		48 352 576	37 641 066
Autres			-	-
TOTAL TRESORERIE	48 352 576	-	48 352 576	37 641 066
Comptes de régularisation			-	-
Ecart de conversion Actif			-	-
TOTAL GENERAL	348 739 100	-99 655 556	249 083 544	220 407 814

PASSIF	2021	2020
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'État	136 586 877	139 135 854
Financement de l'actif par des tiers	36 280 518	18 884 888
Fonds propres des fondations	420 806	-
Écarts de réévaluation		-
Réserves	32 259 276	28 664 382
Report à nouveau	-7 229 225	-7 941 031
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 832 277	3 594 894
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	205 150 528	182 338 987
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 357 928	1 067 152
Provisions pour charges	1 328 591	1 166 380
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 686 520	2 233 532
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		-
Dettes financières et autres emprunts	23 203	23 203
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	23 203	23 203
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 893 925	6 537 597
Dettes fiscales et sociales	7 522 694	7 228 006
Avances et acomptes reçus	15 141 579	12 322 403
Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	3 992 551	4 437 758
Produits constatés d'avance	7 519 063	5 166 274
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	41 069 811	35 692 036
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	153 483	120 056
TOTAL TRESORERIE	153 483	120 056
Comptes de régularisation		
Écarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	249 083 544	220 407 814

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES			2021	2020	PRODUITS			2021	2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Achats de marchandises			11 148	6 276	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)			169 729 532	162 705 498
Variation des stocks					Subventions pour charges de service public		158 830 375	154 825 030	
Consommation de marchandises et approvisionnements			7 527 200	7 808 617	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		9 491 228	6 512 211	
Services extérieurs			3 033 403	3 387 003	Subventions spécifiquement affectées au financement de charges d'intervention				
Autres services extérieurs			9 096 167	7 727 025	Dons et legs		7 582	8 012	
Charges de personnel			148 521 802	146 046 431	Produits de la fiscalité affectée		1 400 346	1 360 245	
Salaires, traitements et rémunérations diverses			89 647 299	87 439 164					
Charges sociales			58 186 827	57 884 992					
Intéressement et participation									
Autres charges de personnel			687 676	722 275					
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)			7 732 050	5 908 001					
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés			12 383 404	9 176 736					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT			188 305 173	180 060 088			17 498 266	15 397 727	
CHARGES D'INTERVENTION					Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)				
Dispositif d'intervention pour compte propre			-	-	Ventes de marchandises				
Transfert aux ménages					Ventes de biens ou prestations de services		16 021 865	14 414 674	
Transferts aux entreprises					Produits de cessions d'éléments d'actif				
Transferts aux collectivités territoriales					Autres produits de gestion		1 476 626	980 102	
Transferts aux autres entités					Production stockée				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			-	-	Production immobilisée				
Dotations aux provisions et dépréciations			-	-	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		-225	2 952	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			-	-					
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)									
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			188 305 173	180 060 088	Autres produits		7 910 099	5 551 701	
CHARGES FINANCIÈRES					Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		1 889 481	364 308	
Charges d'intérêt			-	-	Reprises du financement rattaché à un actif		6 020 617	5 187 393	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-	<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		-	-	
Pertes de change			802	19					
Autres charges financières			-	-					
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			-	-					
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES			802	19			195 137 896	183 654 926	
Impôt sur les sociétés					TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL CHARGES			188 305 975	180 060 107	PRODUITS FINANCIERS				
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			6 832 277	3 594 894	Produits des participations et des prêts				
TOTAL			195 138 252	183 655 002	Intérêts sur créances non immobilisées				
					Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie				
					Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
					Gains de change		206	76	
					Autres produits financiers		150	-	
					Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières				
					TOTAL PRODUITS FINANCIERS		356	76	
					RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)				
					TOTAL PRODUITS		195 138 252	183 655 002	

VISA DES ETATS FINANCIERS ETABLIS AU 31/12/2021

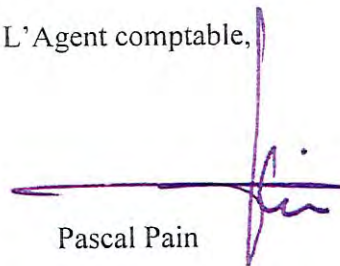
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le présent document établi par l'Agent comptable de l'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) constitue les états financiers annuels de l'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 : Bilan, Compte de résultat et Annexe aux comptes annuels.

L'ordonnateur, Président de l'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Nord), certifie que ces états retracent les ordres de recettes et de dépenses transmis à l'Agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

A Villetaneuse, le 18 mars 2022,

L'Agent comptable,



Pascal Pain

Le Président,



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

I - FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I-1 - FAITS CARACTERISTIQUES ET COMPARABILITE DES COMPTES

I-1-1- L'UNIVERSITE S'EST DOTE E D'UNE FONDATION POUR SOUTENIR SON ACTION ET SON DEVELOPPEMENT

La Fondation de l'Université Sorbonne Paris Nord a été créée par délibération du Conseil d'administration de l'USPN n°2019-54 du 25 octobre 2019. Cette nouvelle structure dispose de l'autonomie financière, sans avoir la personnalité morale. Sur le plan financier, elle est donc rattachée à l'USPN. Pour suivre budgétairement et comptablement cette fondation et répondre aux aspects réglementaire et comptable de ce dispositif particulier, la société 1040 ainsi qu'une unité budgétaire UB 985 spécifiques ont été créées dans SIFAC.

La Fondation de l'USPN a pour but de collecter de nouvelles ressources pour soutenir toute activité d'intérêt général relevant des missions de service public de l'enseignement supérieur définies par l'article L.123-3 du code de l'éducation. La Fondation soutient notamment les actions ayant pour finalité de promouvoir l'attractivité de l'établissement, de favoriser l'égalité des chances et l'accompagnement des étudiants, de soutenir des projets de formation ou de recherche innovants, de favoriser la transformation numérique, écologique et sociale, de développer des actions en faveur de l'innovation et de la création d'entreprise, et d'améliorer le cadre de vie du campus.

Pour fonctionner, La Fondation de l'USPN dispose de 3 natures de ressources spécifiques :

- La dotation initiale, qui est le capital de la Fondation. Elle s'élève à 610 000 € (Caisse d'Épargne IDF : 300 000 €, Plaine Commune : 100 000 €, Est Ensemble : 100 000 €, Conseil Départemental SSD : 60 000 €, USPN : 50 000 €).
- Les dons : l'équipe en place s'attache à lever des fonds privés et institutionnels sur les projets en cours et futurs. Les dons sont entièrement dédiés aux projets.
- L'apport en industrie de l'Université : la Présidence de l'Université soutient très fortement la Fondation puisqu'elle a affecté une personne à plein temps depuis avril 2018, et une deuxième personne depuis juin 2020. En outre, la Fondation s'appuie sur les services centraux de l'USPN pour davantage de professionnalisme : la direction de la communication, les services financiers, les services intérieurs, etc.

Les opérations de la Fondation sont retracées dans les présents états financiers. Toutefois, les comptes de la Fondation font également l'objet d'une présentation distincte soumise à la certification des commissaires aux comptes.

I-1-2- DES TRAVAUX DE FIABILISATION DU HAUT DE BILAN ONT CONDUIT A CORRIGER LES CAPITAUX PROPRES

Ils ont porté pour l'essentiel sur le Projet REFIMEVE et l'inscription à l'actif de l'extension des locaux de la bibliothèque Edgar Morin. L'effet rétrospectif de ces régularisations (amortissements et quotes-parts de subventions antérieurs) ont été exclus du résultat 2021 et retraités via les capitaux propres en contrepartie du report à nouveau.

Ces corrections sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) repris dans le Recueil des Normes Comptables des EPN (norme 14).

Comptes		€	Explications
110	Report à nouveau (solde créditeur)		
10493100	Reprise résultat autres actifs- Etat	351 786	REFIMEVE - Rattrapage des QP de financement suite à mise en service
10493200	Reprise résultat autres actifs- ANR IA et dot non cons	20 330	REFIMEVE - Rattrapage des QP de financement suite à mise en service
21817001	Install génér, agncts, amngts divers acquis TECH	34 207	Activation de dépenses imputées à tort en fonctionnement (Salle Blanche)
28053100	Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	810	Annulation service fait année antérieure (Salle Blanche)
28154700	Amort- Matériel acquis	1 797	Correction d'erreur
28155700	Amort- Outillage acquis	4	Correction d'erreur
28182700	Amort- Matériel de transport acquis	16	Correction d'erreur (Aménagement Amphithéâtre Harvey)
28183270	Amort- Matériel informatique acquis	46 477	Correction d'erreur (Annulation service fait année antérieure)
28184700	Amort- Mobilier acquis	1 130	Correction d'erreur
28188700	Amort- Matériels divers acquis	1 484	Correction d'erreur
44170000	Subventions	11 150	Correction d'erreur (Soutiens accordés par la fondation)
74460000	Subventions union européenne	187 151	Correction d'erreur (Versements ERASMUS antérieurs liquidés en liquidé)
75710000	Taxes affectées	469 389	Correction d'erreur (CVEC)
75882000	Autres produits	103 719	Correction d'erreur (Reversement Part Infrastructure 2018-2020)
78130000	Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	2 465 527	Inscription locaux Bibliothèque Edgar Morin + régularisation REFIMEVE
	SOUS-TOTAL 110	3 694 978	
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0	
10492000	Reprise résultat remis en propriété - Etat	-4	Correction d'erreur
23130001	Immobilisations en cours constructions TECH	-69 967	Correction d'erreur (Abandon du Projet Maison des Etudiants)
28053100	Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	-2 179	Correction d'erreur (BU Edgar Morin)
28131560	Amt-Constr admin màd	-2 417 905	Correction d'erreur – Inscription des locaux de la Bibliothèque Edgar Morin
28135570	Amt-Ins ag admin acq	-5 888	Corrections d'erreurs
28151170	Amt-Ins comp s p acq	-14 751	Corrections d'erreurs (BU Edgar Morin)
28154700	Amt-Matériel acq	-418 357	Projet REFIMEVE Rattrapage des amortissements antérieurs
28183270	Amt-Mat inform acq	-6 335	Corrections d'erreur (BU Edgar Morin)
28188700	Amt-Mat divers acqui	-8 479	Corrections d'erreur (BU Edgar Morin)
68110000	Dot amort immos	-39 306	Correction d'erreur
	SOUS-TOTAL 119	-2 983 172	
	TOTAL	711 806	

I-1-3- RECLASSEMENTS DANS LA PRESENTATION DU BILAN

A la clôture 2021, la présentation du bilan a été mise en conformité avec celle recommandée par la norme 1 du Recueil des Normes Comptables applicables aux Etablissements Publics Nationaux.

Ainsi la présentation des comptes de bilan 2020 telle qu'elle apparaît à l'actif et au passif du bilan établi à la clôture 2020 peut différer de celle du bilan établi ici, à la clôture 2021.

Ces changements n'ont eu d'impact que sur la présentation de l'ouverture 2021 et n'ont conduit qu'à des reclassements de poste à poste sans modifier la balance générale des comptes qui est strictement intangible.

Ces reclassements ont porté sur les seules lignes suivantes :

ACTIF	1/1/2021	Reclassement	31/12/2020
	Net		Net
ACTIF IMMOBILISE			
Installations techniques, matériels, et outillage	9 512 152	-4 397 723	13 909 876
Autres immobilisations corporelles	4 883 728	4 397 723	486 005
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		-	
ACTIF CIRCULANT			
Créances		-466 782	
Créances sur des entités publiques	4 551 086	-315 152	4 866 238
Créances clients et comptes rattachés	6 883 988	-11 175	6 895 163
Créances sur les autres débiteurs	850 820	-140 455	991 275
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		-466 782	
TRESORERIE			
Disponibilités	37 658 876	17 811	37 641 066
TOTAL TRESORERIE		17 811	
TOTAL GENERAL		-448 971	

PASSIF	1/1/2021	Reclassement	31/12/2020
FONDS PROPRES			
Financements reçus			
Financement de l'actif par l'État	138 529 367	-606 487	139 135 854
Fonds propres des fondations	606 487,48	606 487	-
TOTAL FONDS PROPRES		-	
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fiscales et sociales	7 228 806	800	7 228 006
Autres dettes non financières	3 970 176	-467 582	4 437 758
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		-466 782	
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive	137 867	17 811	120 056
TOTAL TRESORERIE		17 811	
TOTAL GENERAL		-448 971	

I-2 - PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

I-2-1- REFERENTIEL COMPTABLE

L'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Éducation et, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par ce dernier, aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique dit décret GBCP.

Le Référentiel Comptable est celui des Etablissements Publics Nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- Le Recueil des Normes comptables des Etablissements Publics (février 2020),
- L'instruction Comptable Commune qui décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables exposées dans le Recueil (Instruction du 14 décembre 2020 publiée sous la référence BOFIP-GCP-20-0010).
- Le Plan de Comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune.

Ce Référentiel comptable, largement inspiré du Plan Comptable Général, intègre notamment les règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'Université de Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) est soumise aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des Financements Externes de l'Actif dans les Etablissements Publics Nationaux,
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

1-2-2- SPECIFICITE DU PLAN DE COMPTES

Depuis 2016, le plan de comptes M9 est désormais commun aux différentes catégories d'EPN et a remplacé les différentes nomenclatures de comptes qui leurs étaient jusqu'alors spécifiques. A ce titre, le Plan comptable commun a remplacé le Plan comptable M9-3 applicable aux Universités et aux grands établissements jusqu'en 2015. Cette harmonisation s'est accompagnée d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels).

1-2-3- CHANGEMENTS DE METHODES ET CORRECTIONS D'ERREURS

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/ 110 et 119).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le Recueil des Normes Comptables des EPN.

1-2-4- IMMOBILISATIONS

Conformément aux normes 5 « **immobilisations incorporelles** » et 6 « **immobilisations corporelles** » du RNCEP :

- l'amortissement d'un actif commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service de l'actif. Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif.
- l'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) se conforme à ce principe et comptabilise ses amortissements depuis 2010 au « prorata-temporis ». Autrement dit, cela revient à calculer l'amortissement d'un bien dès son entrée en service en année N et proportionnellement au temps qu'il reste à écouler jusqu'au 31/12/N.

Par ailleurs, en application de l'instruction comptable M9.3 puis de l'instruction comptable commune de la DGFIP n°BOFIP-GCP-16-0006 du 25/04/2016, le seuil d'activation des immobilisations a été fixé à 800 € HT. Les immobilisations sont évaluées à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'établissement et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire à compter de la date de mise en service.

- Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'Université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- le prix d'achat ;
- les frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Les durées d'amortissement des biens ont été approuvées par délibération du 26 janvier 2001 du Conseil d'Administration ; elles sont les suivantes :

DUREE D'AMORTISSEMENT PAR NATURE DE BIEN

NOMENCLATURE AVANT 2001		NOMENCLATURE A COMPTER DE 2001		M9-3	DUREE
2053	Logiciels	2053	Logiciels	1 / 3 ans	3 ans
2058	Autres concessions et droits sim., brevets ...	2058	Autres concessions et droits sim., brevets ...	5 ans	5 ans
212	Agencements aménagements terrains	212	Agencements aménagements terrains	10 ans	10 ans
2131	Constructions bâtiments	2131	Constructions bâtiments	25 / 50 ans	25 ans
2135	Installations générales, ag.,am. Constructions	2135	Installations générales, ag.,am. Constructions	25 / 50 ans	25 ans
214	Inst.générales ... sur sol d'autrui	214	Inst.générales ... sur sol d'autrui	25 / 50 ans	25 ans
		2151	Installations techniques complexes	5 / 10 ans	10 ans
2153	Matériel scientifique	2153	Matériel scientifique	5 / 10 ans	10 ans
2154	Matériel et outillage, Ag.,aménagement MO	2154	Matériel d'enseignement	5 / 10 ans	10 ans
		2155	Outilage	5 / 10 ans	10 ans
		2157	Agencement, aménagement mat.et outil.	5 / 10 ans	10 ans
2161	Collections de documentation	2161	Collections de documentation	5 / 10 ans	10 ans
		2164	Collections littéraire scientifique et artist.	5 / 10 ans	10 ans
2181	Installations, ag.,am.,divers	2181	Installations, ag.,am.,divers	5 / 10 ans	5 ans
2182	Matériel de transport	2182	Matériel de transport	5 / 10 ans	5 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	2183	Matériel de bureau	5 / 10 ans	5 ans
2184	Mobilier	2184	Mobilier	10 ans	10 ans
		2187	Matériel informatique	5 / 10 ans	5 ans
2188	Matériel divers	2188	Matériel divers	5 / 10 ans	5 ans

Amortissement linéaire à compter du 1er janvier qui suit l'année de mise en service du bien à amortir.

Conseil d'Administration du 26 janvier 2001

L'Université applique la méthode de comptabilisation des actifs immobiliers par composants depuis le 1^{er} janvier 2012. Une délibération du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012 fixe la part relative de chaque composant et lui assigne une durée d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 DECEMBRE 2012

Université Paris 13
39, avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Willetaneuse
Tel. 01 45 40 30 05
Fax. 01 45 40 32 52
p13@univ-paris13.fr

POINT N°7 : ventilation par composants du
patrimoine immobilier

Exposé des motifs :

L'instruction n° 006-07-M9 du 23 janvier 2006, relative à la comptabilisation des passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs, fait obligation aux établissements publics, de procéder à la ventilation par composants de leur patrimoine immobilier.

L'université Paris 13 a intégré son patrimoine en 2011 sur la base de l'évaluation de France Domaines qui établit à 108 360 287 € le patrimoine bâti.

Délibérations :

1. Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, la ventilation du patrimoine immobilier en cinq composants.
2. Le Conseil d'Administration affecte, à l'unanimité, les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-joint

Composant	%	Montant total	Durée	Amortissement annuel
Gros œuvre	50	54 180 143,50	50	1 083 602,87
Etanchéité	2	2 167 205,74	25	86 688,23
Menuiseries	10	10 836 028,70	25	433 441,15
Installations techniques	16	17 337 645,92	25	693 505,84
Aménagements	22	23 839 263,14	25	953 570,53
		108 360 287,00		3 250 808,61

Votants présents ou représentés : 29

Pour : 29

Le Président de l'Université Paris 13

Jean-Loup SALZMANN

Membre fondateur de :



www.univ-paris13.fr

Willetaneuse - Saint-Denis - Bobigny - Saint-Denis - La Plaine - Argenteuil

- Le patrimoine immobilier

o Affectation France Domaine

L'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) a procédé en 2011 à l'inscription de son patrimoine immobilier au bilan. Une première évaluation de France Domaine a été transmise le 4 novembre 2011. Cette évaluation a permis de valoriser les bâtiments et les terrains à leur valeur vénale et selon leur état d'usage.

SITE	TERRAINS	BATIMENTS	TOTAL
VILLETANEUSE	17 413 757 €	148 414 880 €	165 828 637 €
BOBIGNY	8 276 310 €	27 022 725 €	35 299 035 €
SAINT DENIS	3 562 803 €	18 887 982 €	22 450 785 €
VALORISATION 04/11/2011	29 252 870 €	194 325 587 €	223 578 457 €

Suite à une détection d'erreur significative du site de Villetaneuse, cette première évaluation, a fait l'objet d'une demande de rectification de la part de l'Etablissement. Ces nouvelles valeurs ont été intégrées au bilan :

Société	Compte général	Désignation	Balance entrée débit	Mouvt debit période	Balance finale débit	Balance entrée crédit	Mouvt crédit période	Balance finale Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
UP13	10411000	Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Etat	0,00	0,00	0,00	-137 516 157,00	-125 000,00	-137 641 157,00	0,00	-137 641 157,00
UP13	21116000	Terrains nus reçus en dotation ou en affectation	16 740 294,00	0,00	16 740 294,00	0,00	0,00	0,00	16 740 294,00	0,00
UP13	21126000	Terrains aménagés reçus en dotation ou en affectation	1 625 000,00	0,00	1 625 000,00	0,00	0,00	0,00	1 625 000,00	0,00
UP13	21156000	Terrains bâtis reçus en dotation ou en affectation	10 887 576,00	0,00	10 887 576,00	0,00	0,00	0,00	10 887 576,00	0,00
UP13	21316000	Bâtiments affectés ou reçus en dotation	108 360 287,00	0,00	108 360 287,00	0,00	0,00	0,00	108 360 287,00	0,00
UP13	21816000	Installations générales, agencements, aménagements divers affectés ou remis en dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
UP13	21846000	Mobilier affecté ou remis en dotation	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00
			137 641 157,00	0,00	137 641 157,00	-137 516 157,00	-125 000,00	-137 641 157,00	137 641 157,00	-137 641 157,00

○ **Bibliothèque Edgar Morin**

Afin d'accompagner l'Université dans son développement, la région Ile-de-France a pris à sa charge les travaux d'extension de la bibliothèque universitaire Edgar Morin. Ces locaux d'une surface hors œuvre nette de près de 6.500 m², sur 3 niveaux, ont été remis en pleine propriété à l'Etat qui l'a ensuite affecté à l'Université de Paris XIII.

La mise en service du bien a eu lieu le 04/05/2017.

L'inscription des locaux à l'actif a été régularisée à la clôture 2021 :

Débit			Crédit		Montants en €
21315600	Constr bat admin mād	Fiche 7421 (amortissement sur 50 ans)	13412000	Fin Reg ratt actifs	8 473 214
21355600	Cons ag admin mād	Fiche 7422 (amortissement sur 25 ans)	13412000	Fin Reg ratt actifs	12 848 442
VALEUR BRUTE					21 321 656
28131560	Amt-Constr admin mād	Fiche 7421 (amortissement sur 50 ans)	11900000	Report a nouveau-s.d	- 600 227
28135560	Amt-Ins ag admin mād	Fiche 7422 (amortissement sur 25 ans)	11900000	Report a nouveau-s.d	- 1 817 678
					- 2 417 905
28131560	Amt-Constr admin mād	Fiche 7421 (amortissement sur 50 ans)	68110000	Dotation amort immo incorporelles et corporelles	- 192 908
28135560	Amt-Ins ag admin mād	Fiche 7422 (amortissement sur 25 ans)	68110000	Dotation amort immo incorporelles et corporelles	- 584 187
					- 777 095
AMORTISSEMENTS					- 3 195 000
VALEUR NETTE					18 126 656

- **Les immobilisations en cours**

Les constructions en cours sont comptabilisées en immobilisations en cours. La mise en service des constructions (date de livraison) détermine le reclassement des immobilisations en cours.

I-2-5- CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le coût correspond au montant dû par un tiers à l'organisme pour les créances émises par ce dernier ; il correspond également au prix d'achat avec l'ensemble des coûts qui lui sont directement rattachables. Les créances sont comptabilisées à la date à laquelle les droits qu'elles génèrent sont obtenus.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance devient irrécouvrable (admission en non-valeur) ou lorsqu'une perte probable apparaît.

I-2-6- TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les fonds de l'Université de Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) sont déposés à la Direction des Finances Publiques de Seine Saint Denis sur un compte de dépôt de fonds au trésor (DFT).

Afin de réaliser des opérations de transit technique, un compte bancaire a été ouvert au Crédit Mutuel Enseignant. Ce compte permet la gestion des encaissements fractionnés des droits étudiants.

I-2-7- LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) notifie à l'Université de Paris XIII (Sorbonne Paris Nord) une Subvention pour Charge de Service Public Globalisée (SCSP) répartie en trois grandes enveloppes (fonctionnement hors masse salariale, Personnel et Investissement). La SCSP présente un plafond de masse salariale qui s'impose à l'établissement. La répartition entre le fonctionnement et l'investissement relève quant-à-elle d'un choix de l'établissement, sur approbation du Conseil d'Administration. Cependant, et conformément à l'instruction sur les subventions reçues, la SCSP doit être intégralement comptabilisée en produit d'exploitation.

I-2-8- FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF – AUTRES

Les financements externes de l'actif (subventions d'investissements jusqu'en 2012) sont comptabilisés, lors de leur encaissement, en avance de subvention puis reclassés en fonds propres lors de l'acquisition des droits. Ils sont rattachés aux actifs qu'ils financent et évoluent symétriquement avec eux

Sur la base du suivi de ces sources de financement identifiées pour chaque bien immobilisé, l'Université reprend la quote-part de subvention d'investissement au même rythme que les amortissements comptabilisés annuellement.

Le logiciel de suivi de l'actif SIFAC propose :

- les écritures de dotations aux amortissements
- la quote-part des subventions à verser au résultat en tenant compte, par chaque bien acquis, des différentes sources de financement
- la neutralisation des amortissements
- l'apurement des subventions d'investissement des biens complètement amortis.

I-2-9- EMPRUNTS ET DETTES

L'Université n'a contracté aucun emprunt. Quant-aux dettes, elles sont valorisées à leur valeur nominale.

I-2-10- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à l’Instruction n° BOFIP-GCP-17-0021 du 29/12/2017, les **provisions** constituées par l’Université couvrent des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les **droits à congés** acquis par les personnels inscrits dans le **Compte Epargne Temps** font l’objet d’une provision pour charges pour leur part monétisable et non monétisable.

Les **droits à congés des personnels titulaires et contractuels BIATSS** afférents à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre ont fait l’objet d’une provision dans les comptes de l’exercice 2021 comme stipulé à l’article 4 de l’avis du Conseil de normalisation des comptes publics n° 2012-01 du 17 février 2012 relatif à la comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires ainsi que des heures complémentaires dans les établissements publics.

Les provisions pour risques et charges constituent un passif dont l’échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. La comptabilisation des provisions pour risques et charges répond à l’existence d’une obligation que l’Université prend à l’égard des tiers dont il est probable ou certain qu’elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue par ces tiers.

Les provisions pour risques concernent notamment les litiges. Leur recensement est effectué par le Service des Affaires Juridiques, Institutionnelles, des Marchés et des Achats (SAJIMA) qui transmet une fois par an le détail exhaustif des contentieux engageant l’USPN.

Les provisions pour charges concernent la part non monétisable et la part non monétisée du Compte Epargne Temps, ainsi que le passif lié aux heures complémentaires des enseignants titulaires de l’établissement. Le recensement et l’évaluation de ces provisions est effectuée par la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Financières et du Pilotage.

I-2-11- RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L’EXERCICE

Depuis l’exercice 2010, l’Université s’est conformée au principe de comptabilisation des **droits constatés**, principalement en matière :

- de prestations de formation continue en tenant compte de la réalité des calendriers de formation ou par application d’un même prorata en l’absence d’éléments calendaires
- d’heures complémentaires effectuées par les personnels extérieurs et, depuis 2016 également, par les titulaires permanents
- de primes salariales à versement périodique
- de rappels de salaires liés aux décalages existants entre les prises d’effet des augmentations de salaires et les dates de prise de décision
- de charges d’exploitation

En 2019, suite à la publication de la note du 3 juillet 2019 de la DGFIP, la comptabilisation des droits d’inscription selon la règle du *prorata temporis* a été remplacée par la méthode du droit constaté conformément à cette note. En conséquence, les droits encaissés en 2021 ont fait l’objet d’une comptabilisation en 2021 pour la totalité du montant des droits encaissés au titre de cette année.

Les **contrats et conventions de recherche** sont comptabilisés sur la base des échéanciers prévus dans ces accords qui reflètent généralement l'avancement du projet scientifique. A la suite des écritures d'inventaire comptabilisées sur les contrats en cours à la clôture, les recettes annuelles sont équivalentes au montant des dépenses engagées chaque année.

Les **Charges à payer** sont comptabilisées aux comptes 408 « fournisseurs : factures non parvenues ». Tout au long de l'exercice, ce compte enregistre, les dettes vis-à-vis des fournisseurs (**service fait valorisé**). Les soldes créditeurs des comptes 408.1 « Biens et services » et 408.4 « Immobilisations » font l'objet d'une revue analytique par le service facturier et constituent le détail des factures non parvenues à la clôture de l'exercice.

Les engagements pris vis-à-vis des personnels font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer au 31/12/2021. Le recensement et l'évaluation des engagements sont effectués conjointement par la Direction des Ressources Humaines et le service du Pilotage et du Contrôle de Gestion. Ils concernent :

- le Compte Epargne Temps non soldé pour les personnels titulaires (part monétisée)
- les congés payés pour les personnels contractuels et depuis 2017 pour les titulaires.
- les rappels de salaires sur exercices en cours et exercices antérieurs
- les heures complémentaires et les vacations d'enseignement effectuées en 2021

Les **produits constatés d'avance** sont principalement constitués :

- de droits universitaires,
- de produits de contrats de recherche pluriannuels suivis à l'avancement.
- de subventions notifiées en 2021 pour lesquelles les dépenses auront lieu en 2022

II - ANALYSE DES POSTES DU BILAN

II-1 - ACTIF IMMOBILISE

Entre 2020 et 2021, le montant brut de l'actif immobilisé a globalement augmenté de **10,49%** soit + **26 796 122 €**, évoluant de **255 435 378 €** au 31/12/2020 à **282 231 500 €** à la clôture des comptes de 2021.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2021

Comptes		Valeur brute au 01/01/2021	AUGMENTATIONS 2021		DIMINUTIONS 2021		Valeur brute au 31/12/2021	ECART N-1	VARIATION N-1 en %
			Par virement de poste à poste	Acquisitions mises à disposition transferts	Par virement de poste à poste	Cessions Mises au rebut			
203	Frais de recherche et développement	6 500					6 500	0	
205	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 005 034	12 648	60 674			3 078 357	73 323	2.44%
208	Autres immobilisations incorporelles	987 732					987 732	0	
Immobilisation incorporelles		3 999 267	12 648	60 674	0	0	4 072 589	73 323	1.83%
211	Terrains	31 580 224			7 454		31 572 770	-7 454	-0.02%
212	Agencements - Aménagement de terrains	2 190 376					2 190 376	0	
213	Constructions	159 831 657	159 561	21 950 747	89 200	61 344	181 791 421	21 959 764	13.74%
215	Installations techniques, matériel et outillage	29 994 289	129 003	884 654	3 953		31 003 993	1 009 704	3.37%
216	Collections	1 206 291					1 206 291	0	
218	Autres immobilisations corporelles	25 007 329	173 143	1 144 147	79 157	34 132	26 211 329	1 204 000	4.81%
Immobilisations corporelles		249 810 166	461 707	23 979 548	179 763	95 477	273 976 181	24 166 015	9.67%
231	Immobilisations corporelles en cours (hors biens vivants)	1 621 796	1 012 134	1 229 981	1 306 727		2 557 185	935 389	57.68%
232	Immobilisations incorporelles en cours								
238	Acomptes versés sur immobilisations corporelles	0		1 623 895			1 623 895	1 623 895	100.00%
Immobilisations corporelles en cours		1 621 796	1 012 134	2 853 876	1 306 727	0	4 181 080	2 559 284	157.81%
266	Autres formes de participations					2 500	600	-2 500	-80.65%
274	Prêts étudiants	3 100				0	1 050	0	
275	Dépôt et cautionnements versés	1 050				0	1 050	0	
Immobilisations financières		4 150	0	0	0	2 500	1 650	-2 500	-60.24%
TOTAL		255 435 378	1 486 489	26 894 098	1 486 489	97 977	282 231 500	26 796 122	10.49%

A noter que la ligne « Constructions » inclut dans le montant des 21 951 k€ d'acquisitions, la régularisation 2021 des locaux de la bibliothèque Edgar Morin (mise en service en 2017) pour un total de 21 322 k€ en valeur brute.

II-1-1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles de l'exercice 2021 ont globalement augmenté de **1,83%** (+73 323 €).

Elles concernent principalement :

- l'acquisition du logiciel Legal suite Tropic Galaxy (outil de gestion des contrats et de la propriété industrielle)	26 758 €
- le développement et la maintenance d'une plateforme d'inscription "BACK" pour les étudiants DAPS	12 240 €
- le logiciel GPUC Prévention QHSE – Base de données, statistiques et collecte d'informations :	10 620 €

II-1-2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2021 ont globalement augmenté de **9,67%**. Cette hausse s'élève à **24 166 015 €** et concerne principalement :

- le compte 213 Constructions	. BU Edgard Morin (régularisation)	21 321 656 €
- le compte 215 Installations techniques – matériel – outillage	. LAB LSPM - Machine Electro érosion à fil Fanuc	56 000 €
	. Bobigny - Système GC MS- spectromètre pour Master QSE	47 798 €
	. IUT St-Denis-Machine essai de traction/compression 50KN	30 000 €
	. Bobigny – SMBH Chemidoc MP Imaging Instrument	28 500 €
	. Institut Galilée - Analyseur SETLINE	21 990 €
	. Bobigny SMBH -Ventilateur réanimation R860	20 774 €
- le compte 218 autres immobilisations corporelles	. Forum – LLSHS - développement Bornes Wifi Aruba	56 703 €
	. Institut Galilée – DSI - Serveur HPE Apollo N2600	56 677 €
	. Restaurant administratif - lave-vaisselle	38 747 €
	. IUT de Saint-Denis - 33 PC HP	27 171 €
	. Salle de réunion T206 - Equipement webconferences	26 521 €
	. Sciences éco - lecteur de copie optique	25 484 €
	. Salle de réunion Q106 - Equipement webconferences	23 328 €
	. Salle de réunion Q104 - Equipement webconferences	23 328 €
	. SAIC - Serveur	20 431 €

Régularisation de l'inscription à l'actif de la Bibliothèque Edgar Morin :

Afin d'accompagner l'université dans son développement, la région Ile-de-France a pris à sa charge les travaux d'extension de la bibliothèque universitaire Edgar Morin. Ces locaux d'une surface hors œuvre nette de près de 6.500 m², sur 3 niveaux, ont été remis en pleine propriété à l'Etat qui les a ensuite affectés à l'Université Paris XIII.

Alors même que ces locaux d'une valeur brute de 21,3 M€ ont été mis en service en mai 2017, ils n'apparaissent toutefois pas à l'actif du bilan de l'Université.

Cette anomalie a été régularisée à la clôture 2021 et a donné lieu à une correction d'erreur via les capitaux propres pour le rattrapage des amortissements et quotes-parts de financements 2017 à 2020 :

Débit			Crédit		Montants en €
21315600	Constr bat admin mād	Fiche 7421 (amortissement sur 50 ans)	13412000	Fin Reg ratt actifs	8 473 214
21355600	Cons ag admin mād	Fiche 7422 (amortissement sur 25 ans)	13412000	Fin Reg ratt actifs	12 848 442
VALEUR BRUTE					21 321 656
28131560	Amt-Constr admin mād	Fiche 7421 (amortissement sur 50 ans)	11900000	Report a nouveau-s.d	- 600 227
28135560	Amt-Ins ag admin mād	Fiche 7422 (amortissement sur 25 ans)	11900000	Report a nouveau-s.d	- 1 817 678
					- 2 417 905
28131560	Amt-Constr admin mād	Fiche 7421 (amortissement sur 50 ans)	68110000	Dotation amort immo incorporelles et corporelles	- 192 908
28135560	Amt-Ins ag admin mād	Fiche 7422 (amortissement sur 25 ans)	68110000	Dotation amort immo incorporelles et corporelles	- 584 187
					- 777 095
AMORTISSEMENTS					3 195 000
VALEUR NETTE					18 126 656

II-1-3- IMMOBILISATIONS EN COURS

Les principaux mouvements enregistrés au compte « 23 – immobilisations en cours » de l'exercice 2021 s'élèvent à la somme globale de +2 559 284 €.

Ils portent notamment sur :

- le compte 231 immobilisations corporelles en cours	. Maison des étudiants rénovation thermique	433 436 €
	. Construction labo MATHSTIC	230 321 €
	. Fourniture d'un bâti OLED	115 200 €
	. SAIC – LPLA Réacteur diamant	94 800 €
	. BU Edgard Morin -dépenses d'aménagement immobilisées	-173 544 €
- le compte 238 avances sur immobilisations corporelles en cours	. Construction labo MATHSTIC	1 623 895 €

II-2 - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS 2021

Comptes		Amortissements cumulés au début de l'exercice 2021	Augmentations (dotations de l'exercice 2021)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments d'actifs sortis en 2021)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice au 31/12/2021
20-Immobilisation incorporelles		3 777 192	125 971	810	3 902 352
2803	Frais de recherche et développement	2 725	1 300	0	4 025
2805	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 786 735	124 671	810	2 910 596
2808	Autres immobilisations incorporelles	987 732	0	0	987 732
21-Immobilisations corporelles		82 044 289	12 104 658	89 469	94 059 477
211	Terrains				
2812	Agencements - Aménagement de terrains	1 967 727	219 038	0	2 186 765
2813	Constructions	38 571 844	8 054 559	13 240	46 613 163
2815	Installations techniques, matériel et outillage	20 482 137	2 286 566	-1 924	22 770 627
2816	Collections	898 979	5 890	0	904 870
2818	Autres immobilisations corporelles	20 123 601	1 538 605	78 154	21 584 053
23-Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours (hors biens vivants)				
232	Immobilisations incorporelles en cours				
238	Acomptes versés sur immobilisations corporelles				
26-Participations et créances rattachées		0	0	0	0
261	Titres de participation				
266	Autres formes de participation				
27-Autres immobilisations financières		0	0	0	0
TOTAL		85 821 480	12 230 629	90 280	97 961 830

Les **amortissements** cumulés de l'exercice 2021 ont globalement augmenté de **12 140 349 € (+14,14%)**. Une partie provient des rattrapages consécutifs à la mise en service tardive dans l'outil de la BU Edgard Morin (**2 450 000 €**) et de l'acquisition des sources lasers REFIMEVE (**418 357 €**).

A noter que la ligne « Constructions » inclut dans le montant de 8 055 k€ d'augmentations, la régularisation des locaux de la bibliothèque Edgar Morin (mise en service en 2017) pour 2 418 k€ et la correction d'erreur relative au projet REFIMEVE pour 418 k€.

II-3- CREANCES ET DETTES

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

CREANCES	Montant net du Bilan au 31/12/2021	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant net du Bilan au 31/12/2021	Degré de liquidité du passif		
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé				Dettes financières				
Créances rattachées à des participations				Emprunts et dettes financières diverses	23 203		23 203	
Prêts	600	600						
Autres créances immobilisées	1 050		1 050	Dettes non financières				
Créances de l'actif circulant				Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	4 974 945	4 974 945		Dettes fiscales et sociales	7 522 694	7 522 694		
Créances clients et comptes rattachés	10 244 566	10 244 566		Avances et acomptes reçus	15 141 579	15 141 579		
Avances et acomptes versés sur commandes	312 895	312 895		Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				Dettes valeurs immobilisées et comptes rattachés				
Créances sur les autres débiteurs	643 932	643 932		Autres dettes non financières	3 992 551	3 992 551		
Charges constatées d'avance	284 959	284 959		Produits constatés d'avance	7 519 063	7 519 063		
TOTAL	16 462 948	16 461 898	1 050	TOTAL	41 093 014	41 069 811	23 203	0

Les créances incluent les produits à recevoir suivants :

PRODUITS A RECEVOIR (en €)			
Compte	Libellé	2020	2021
44877000	Subvention à recevoir	1 437 171	76 485
	SAIC	993 487	
	ECOS	443 684	
	Cordées de la réussite		18 000
	Bourses AMI		58 485
41810000	Clients factures à établir	3 569 905	4 780 080
	Formation et Apprentissage	3 280 425	3 216 544
	SAIC	94 729	1 422 965
	Mises à disposition	194 751	37 171
	Passifs sociaux Prime inflation		103 400
		5 007 076	4 856 565

Les dettes incluent les charges à payer suivantes :

CHARGES A PAYER FOURNISSEURS (en €)				
Compte	Libellé	2020	2021	Variation
40810000	Fournisseurs fnp	3 083 225	3 491 485	408 260
40811000	Fr fnp biens & svces	451 070	-219 227	-670 297
40840000	Frs fnp Immo non aux	998 567	889 961	-108 606
40841000	Frs fnp Immo	77 668	77 668	0
		4 610 529	4 239 887	-370 643
	<i>dont CAP Fournisseurs</i>	2 732 248	2 224 519	-507 729
	<i>dont CAPAC Fournisseurs</i>	378 862	343 813	-35 049
	<i>commandes restant à solder</i>	1 499 419	1 671 554	172 135

CHARGES A PAYER PERSONNEL (en €)				
Compte	Libellé	2020	2021	Variation
	Provisions pour Risques et Charges- PASSIF	1 676 194	2 071 253	395 059
15820000	Prov CET vs 78151000 / 68151000 - CET	416 552	477 112	60 560
15830000	Prov CET ch soc fisc vs 78151000 / 68151000 - CET Charges sociales	383 228	429 443	46 215
15180000	Provis autre risque vs 78151000 / 68151000 - Heures compl	876 414	1 109 261	232 847
15880000	Prov autres vs 78151000 / 68151000 - LPR 2021 reclassement E-C		55 437	55 437
42860000	Personnel-autres CAP - dettes fiscales et sociales	4 629 507	4 977 915	348 408
	64111000 Rém principale	546 990	684 287	137 297
	64120000 Congés payés	1 581 794	1 290 910	-290 884
	64132000 Prime grat non index	217 458	629 527	412 069
	64141000 Indem & Avantages	2 252 958	2 330 000	77 042
	64150000 Suppl. familial	30 000	16 691	-13 309
	64510000 Cotis Ass.Maladie	307	2 000	1 693
	64710000 Prestations directes		24 500	24 500
43860000	Autres CAP - dettes fiscales et sociales - Charges	2 382 985	2 324 590	-58 395
	64510000 Cotis Ass.Maladie TIT	1 187 999	1 025 066	-162 933
	64510000 Cotis Ass.Maladie NON TIT	1 171 026	1 257 234	86 208
	64535100 RAFP	23 960	42 290	18 330

II-4- TRESORERIE

II-4-1- TRESORERIE DISPONIBLE

La trésorerie nette de l'Université est composée des éléments suivants :

**TABLEAU DE SITUATION DES COMPTES DE DISPONIBILITES A LA
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021**

Compte	Libellé des comptes	31/12/2020	31/12/2021
511.2	Chèques bancaires à encaisser	6 012	2 478
511.3	Effets à l'encaissement	-27 766	-21 971
511.5	Cartes bancaires à l'encaissement	-92 290	-116 499
511.7	Chèques impayés	76 406	96 908
511.8	Autres valeurs à l'encaissement	105 963	152 139
512.1	Compte en monnaie nationale (Crédit Mutuel Etudiant)	21 785	20 715
515.1	Compte au trésor	37 408 829	48 029 713
515.9	Règlements en cours	21 282	35 175
531	Caisse	788	436
TOTAL GENERAL		37 521 010	48 199 093
Ecart N-1		8 655 447	10 678 084
Variation N-1		30.0%	28.5%

II-4-2- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	6 832 277	3 594 894
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	4 298 773	3 485 035
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	4 421 476	3 571 344
Plus-values de cession	51 829	-86 309
QP apport résultat fondation	-174 532	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	577 722	5 004 950
Stocks		0
Créances clients et comptes rattachés	-4 027 171	-577 467
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 328	-1 899 653
Autres comptes	4 248 565	7 482 070
TOTAL (I)	11 708 772	12 084 879
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		140 000
Cessions d'immobilisations incorporelles		0
Cessions d'immobilisations corporelles		140 000
Cessions d'immobilisations financières		0
Autres opérations		0
DÉCAISSEMENTS	5 657 057	3 405 475
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	60 674	155 128
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 596 383	3 247 847
Acquisitions d'immobilisations financières		0
Autres opérations		2 500
TOTAL (II)	-5 657 057	-3 265 475
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	3 772 960	-391 918
Dotations en capitaux propres	3 772 960	-391 918
Emissions d'emprunts		0
Autres opérations		0
DÉCAISSEMENTS		0
Remboursements d'emprunts		0
Autres opérations		0
TOTAL (III)	3 772 960	-391 918
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	48 109 845	16 489 514
DÉCAISSEMENTS	47 256 436	16 460 416
TOTAL (IV)	853 409	29 098
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	10 678 084	8 456 584
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	37 521 010	28 865 563
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	48 199 094	37 521 010

II-6- FONDS PROPRES

Les capitaux propres sont constitués d'une part, des dotations et affectations de l'Etat et, d'autre part, des réserves de l'établissement et du report à nouveau. Le traitement du financement externe de l'actif n'impacte pas le résultat mais les fonds propres.

Le tableau de variation des financements reçus se présente ainsi :

TABLEAU DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF 2021

COMPTE ET LIBELLE	CUMUL AU DEBUT DE L'EXERCICE 31/12/2020	Corrections 2021 FEA	AUGMENTATIONS 2021		DIMINUTIONS 2021			CUMULA LA FIN DE L'EXERCICE AU 31/12/2021
			Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	138 529 367	-783 220	3 772 960	0	-4 870 746	0	-61 485	136 586 877
101 Financements non rattachés à un actif	5 283 273	-783 220	2 659 652					7 159 705
104 Financements rattachés à un actif	133 246 093	0	1 113 309	0	-4 870 746	0	-61 485	129 427 172
104.11 Contrepartie et financement des actifs mis à	108 364 279				-3 250 820			105 113 459
104.12 Contrepartie et financement des actifs remis en pleine	-30 547				68 697			38 151
104.13 Financement des autres actifs :	0							0
104.131 Etat	22 221 491		1 001 469		-1 274 216		-61 344	21 887 398
104.132 Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	2 690 870		111 840		-414 406		-140	2 388 163
104.138 Autres	0							0
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	18 884 888	0	21 321 656	0	-3 926 027	0	0	36 280 518
131 Financements non rattachés à un actif	382 569	0	0	0	0	0	0	382 569
131.2 Régions	84 863							84 863
131.3 Départements	292 573							292 573
131.4 Communes et groupements de communes	0							0
131.5 Autres collectivités et établissements publics	5 132							5 132
131.6 Union Européenne								
131.7 Autres organismes								
131.8 Autres								
134 Financements rattachés à un actif	18 502 320	0	21 321 656	0	-3 926 027	0	0	35 897 949
134.12 Régions	11 471 006		21 321 656		-3 734 417.18			29 058 245
134.13 Départements	3 429 963				-132 432.99			3 297 530
134.14 Communes et groupements de communes	2 293 100							2 293 100
134.15 Autres collectivités et établissements publics	1 308 251				-59 176.64			1 249 074
134.16 Union Européenne								
134.17 Autres organismes								
134.18 Autres								
TOTAUX	157 414 255	-783 220	25 094 616	0	-8 796 773	0	-61 485	172 867 395

Dans les financements nouveaux, sont incluses les corrections d'erreurs suivantes :

- 21 321 k€ correspondant à l'extension de la Bibliothèque Edgar Morin dont les travaux ont été financés par la région Ile de France.
- 1 001 k€ correspondant
 - pour 956 k€ au projet REFIMEV du laboratoire LPLA du SAIC pour la synchronisation des réseaux télécoms à très haut débit aux applications variées (physiques, moléculaires, thermiques...)
 - pour 38 k€ au gros œuvre de la Salle Blanche
 - pour 7 k€ à l'UFR SEG (10 PC)

Des travaux de fiabilisation ont conduit à corriger les capitaux propres à hauteur de 783 k€.

Les corrections ont consisté à reclasser en dette au compte d'acomptes et avances sur subvention (c/4419) des financements non encore rattachés à des actifs.

Les autres fonds propres sont constitués des réserves de l'Établissement et du report à nouveau qui représentent le montant cumulé des résultats des exercices précédents. Le report à nouveau retrace également l'ensemble des corrections apportées aux comptes dans les cadre des travaux de fiabilisation.

II-7- PROVISIONS

Le tableau de **variation des provisions** se présente de la façon suivante :

Comptes	Situation et mouvements	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exercice 2021	Reprises de l'exercice 2021	Dont provision utilisée en 2021	Solde à la clôture de l'exercice au 31/12/2021
	Provisions pour risques	1 067 152	1 175 761	-884 985	3 000	1 357 928
		190 738	66 500	-8 571	3 000	248 667
151.1	Provisions pour litiges	876 414	1 109 261	-876 414		1 109 261
151.8	Autres provisions pour risques (Heures Complémentaires)	366 600	0	0	0	366 600
	Provisions pour impôts	366 600				366 600
155	Provisions pour impôt (taxe sur les bureaux en IDF)	366 600				366 600
	Provisions pour charges	799 780	961 991	-799 780	0	961 991
158.2	Provisions pour Compte Epargne Temps (CET)	416 552	477 112	-416 552		477 112
158.3	Provisions pour CET - Charges sociales & fiscales	383 228	429 443	-383 228		429 443
158.7	Provisions allocations perte d'emploi et indemnités de licenciements	0				
158.8	Autres provisions (Loi Programmation Recherche reclassement Enseignants-chercheurs)	0	55 437			55 437
	TOTAL	2 233 532	2 137 753	-1 684 765	3 000	2 686 520

II-8- DEPRECIATIONS

Le tableau de **variation des dépréciations** se présente de la façon suivante :

Comptes	Situation et mouvements	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exercice 2021	Reprises de l'exercice 2021	Provision non utilisée en 2021	Solde à la clôture de l'exercice au 31/12/2021
491.1	Dépréciations des immobilisations					
	Dépréciations des stocks en cours					
	Dépréciations des comptes de tiers	1 027 134	732 017	-65 424	961 709	1 693 726
	Dépréciations des comptes financiers					
TOTAL		1 027 134	732 017	-65 424	961 709	1 693 726

Les dépréciations des comptes de tiers couvrent le risque d'irrecouvrabilité des créances.

La forte augmentation de ces dernières en 2021 est liée à la liquidation judiciaire de la société Hydroption, fournisseur d'électricité. Une créance de 606 k€ a été constatée en 2021 pour traduire le préjudice financier causé par la défaillance de ce fournisseur. Son recouvrement étant compromis du fait de la liquidation judiciaire, elle a été dépréciée en totalité dès son émission.

III – ANALYSE DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire de 6 832 277 €

III-1- PRODUITS

III-1-1- PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE

Les produits s'élèvent à 195 138 252 €. Ils ont globalement augmenté de 6,25% (soit +11 483 251 €).

PRODUITS D'EXPLOITATION	2021	2020	Evolution
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	169 729 532	162 705 498	4.32%
Subventions pour charges de service public	158 830 375	154 825 030	2.59%
74111100 Min tut princ SCSP	158 902 392	154 631 518	3%
74121000 Autre Minis - SCSP	-72 017	193 512	-137%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	9 491 228	6 512 211	45.75%
74118000 Min tutelle autr sub	10 000	40 633	-75%
74120000 Autres ministères	-77 935	190 000	-141%
74128000 Aut Minis - autr sub	2 413 394	108 590	2122%
74131100 ANR Invest avenir	1 194 086	930 375	28%
74131200 ANR hors Invest aven	1 082 993	427 509	153%
74420000 Subv de la région	1 528 959	1 229 490	24%
74430000 Subv du département	33 687	57 095	-41%
74440000 Subv des communes	-3 902	-	-
74460000 Subvention UE	609 824	640 904	-5%
74470000 Subv org internat	17 554	-0	-
74480000 Subv autre ent publ	861 413	1 200 803	-28%
74810000 Verst.taxe apprentis	560 630	589 423	-5%
74881000 Autre sub public	948 993	926 653	2%
74882000 Autre sub privé	311 533	170 737	82%
Dons et legs	7 582	8 012	-5.36%
74600000 Dons et legs	7 582	8 012	-5%
Produits de la fiscalité affectée	1 400 346	1 360 245	2.95%
75710000 Taxes affectées	1 400 346	1 360 245	3%

La hausse des produits 2021 s'explique pour l'essentiel par la hausse de la subvention pour charges de service public (+ 4 005 k€) dont notamment +3 659 k€ sur la masse salariale ainsi que -121 k€ sur les crédits de fonctionnement et +413 k€ sur les crédits de plan de relance.

III-1-2- PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE

PRODUITS D'EXPLOITATION	2021	2020	Evolution
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	17 498 266	15 397 727	13.64%
Ventes de biens ou prestations de services	16 021 865	14 414 674	11.15%
70500000 Etudes	82 898	62 016	34%
70621100 Droits de scolarités	3 633 540	4 052 563	-10%
70624000 Prest de form cont	2 913 896	1 789 905	63%
70625000 Validat acquis exper	88 944	37 763	136%
70626000 formation apprentis	6 156 242	5 572 111	10%
70661000 Colloques	-63 332	23 855	-365%
70662000 Prest de recherche / Mes et expertises	529 276	292 493	81%
70681000 Prests et trav info	106 931	25 714	316%
70682000 prest serv	461 633	204 323	126%
70830000 Locat° diverses	581 804	726 739	-20%
70840000 Mise à disp pers fac	1 499 547	1 555 574	-4%
70880000 Autres pdts annexes	30 487	71 619	-57%
Produits de cessions d'éléments d'actif			
Autres produits de gestion	1 476 626	980 102	50.66%
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-225	2 952	-107.62%

III-1-3- AUTRES PRODUITS

Ces produits sont relatifs à des reprises :

- sur provisions pour risques et charges 1 890 k€
- des quotes-parts des financements externes de l'actif 6 021 k€

Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés par l'Etat ou d'autres tiers (9 323 k€).

III-2 – CHARGES

III-2-1- CHARGES DE FONCTIONNEMENT (HORS PERSONNEL)

A la clôture des comptes 2021, les charges d'exploitation (hors dépenses de personnel) ont globalement augmentées de 17,61% (soit +5 560 033 €).

	2021	2020	Evolution
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (HORS PERSONNEL)	37 124 585	31 564 552	17.61%
Achats de marchandises	11 148	6 276	77.62%
Consommation de marchandises et approvisionnements	7 527 200	7 808 617	-3.60%
60611000 Electricite	1 119 580	1 438 717	-22%
60612000 Carburants et lubrif	17 346	19 740	-12%
60613000 Gaz	9 519	12 187	-22%
60614000 Chauffage sur reseau	1 210 626	1 015 223	19%
60617000 Eau	406 930	230 558	76%
60630000 Fourniture entretien	2 711 634	3 159 045	-14%
60640000 Fournitures administ	543 701	453 112	20%
60650000 Linge, vêtements travail	19 413	29 195	-34%
60660000 Animaux	20 724	7 818	165%
60670000 Fourmit.enseingt	1 308 006	1 261 286	4%
60680000 Autres mat & fourn ns	159 722	181 734	-12%
Services extérieurs	3 033 403	3 387 003	-10.44%
61320000 Locations immob.	44 715.15	96 114.53	-53%
61350000 Locations mobilières	313 430.19	416 000.06	-25%
61520000 Entret/bien immobil	743 411.71	747 871.66	-1%
61550000 Entret/bien mobilier	408 683.53	326 691.34	25%
61560000 Entr Maintenance	388 977.50	460 751.44	-16%
61610000 Multirisques	38 920.57	62 762.23	-38%
61620000 Ass. Dommage	108 433.46	120 850.03	-10%
61630000 Assurance transport		8 337.09	-100%
61680000 Autres assurances	450.00	7 170.55	-94%
61700000 Etudes et recherches	237 433.12	378 912.40	-37%
61830000 Doc tech et biblio	738 960.11	737 702.87	0%
61850000 Frais colloque	9 987.95	23 838.31	-58%

	2021	2020	Evolution
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (HORS PERSONNEL)			
Autres services extérieurs	9 096 167	7 727 025	17.72%
62142000 Perso mad de etab	79 265	51 254	55%
62260000 Honoraires	425 723	122 051	249%
62270000 Frais actes et cont	413	4 043	-90%
62280000 Divers frais interme	91 261	82 039	11%
62310000 Annonces, insertions	58 413	48 568	20%
62330000 Foires et expo	43 472	28 765	51%
62340000 Cadeaux	33 205	-	
62360000 Catalogue et imprime	7 409	7 772	-5%
62370000 Publications	112 163	65 346	72%
62380000 Divers	312 796	319 864	-2%
62410000 Transpt sur achats	3 804	4 601	-17%
62440000 Transpt administrat	236	-	
62470000 Transports collectif	1 448	6 473	-78%
62480000 Divers transport	47 220	19 774	139%
62510000 Voyages et Depl.	342 870	145 910	135%
62540000 Frais inscrip colloq	103 507	98 270	5%
62550000 Frais de demenagemen	6 214	6 684	-7%
62560000 Mission	483 614	484 046	0%
62570000 Frais réceptions	336 381	185 399	81%
62600000 Frais PTT	217 608	114 474	90%
62780000 Autres frais et commissions	-	16 429	-100%
62810000 Concours divers	863 584	830 326	4%
62830000 Formation continue	525 607	439 151	20%
62840000 Frais recrut perso	47 692	48 961	-3%
62850000 Prest ext gardiennag	2 321 352	1 987 255	17%
62860000 Prest ext nettoyage	1 783 808	1 798 353	-1%
62870000 Prest ext informatiq	238 876	118 499	102%
62885000 Factur payes à façon	72 310	93 109	-22%
62888000 Autres frais divers	535 917	599 610	-11%

	2021	2020	Evolution
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (HORS PERSONNEL)			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	5 072 462	3 458 876	46.65%
63513000 Autre impôt local	312	-	
63730000 Contribution FIPHP	-	330 912	-100%
63780000 Taxes diverses	227 587	2 245	
65110000 Redevances pour conc	838 274	713 586	17%
65160000 Droits d'auteurs et	63 164	71 554	-12%
65180000 Autres dts-val simi	15 946	2 602	513%
65400000 Pertes cree irrecouv	15 729	-	
65781800 Aut charges spécifiq	1 967 854	1 441 229	37%
65811000 Pénalités ou contrats ou conventions	-	41	-100%
65812000 Pén amend fisc pénal	5 576	19 563	-71%
65830000 Annult TR exerc ant	978 829	155 241	531%
65882000 Autres charges div	959 191	721 903	33%

III-2-2- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS CEDES

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	9 323 k€
- dotations aux provisions	3 009 k€
- valeur nette comptable des actifs cédés	52 k€

A noter que la charge d'amortissement des immobilisations financées par des tiers est neutralisée à hauteur de 6 021 k€ par une reprise du financement au compte de résultat.

III-2-3- CHARGES DE PERSONNEL

	2021	2020	Evolution
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires, traitements et rémunérations diverses	89 647 299	87 439 164	2.53%
6411 Rémunérations principales et accessoires	82 391 197	80 161 978	3%
6412 Congés payés	-285 357	629 392	-145%
6413 Prime grat indexé et non indexé	3 306 083	2 440 279	35%
6414 Indem avantag index et non indexé	3 955 289	3 924 701	1%
6415 Suppl.familial	706 650	719 854	-2%
6419 Abat indemnitaire	-426 563	-437 040	-2%
Charges sociales	58 186 827	57 884 992	0.52%
64510000 Cotis. Ass. Maladie	8 341 260	8 573 883	-3%
64531100 Pensions civiles	41 159 182	41 003 917	0%
64532000 Cotis. CNRACL	20 671	20 586	0%
64534000 CNAV	2 124 690	1 980 879	7%
64535100 RAFP	428 390	393 221	9%
64535200 IRCANTEC	943 661	885 277	7%
64540000 Cotis Pôle emploi	889 676	831 754	7%
64580000 Cotis aut org sociaux	4 279 296	4 195 476	2%
Autres charges de personnel	3 347 264	3 171 400	5.55%
64710000 Prestations directes	617 558	577 979	7%
64740000 Oeuvres sociales	70 118	144 296	-51%
63310000 Taxe verst.transport	2 274 092	2 071 154	10%
63320000 Allocation logement	385 496	377 971	2%
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	151 181 390	148 495 556	1.81%

IV - AUTRES INFORMATIONS

IV-1 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers 2021 n'a été identifié au moment où nous arrêtons les comptes.

IV-2 - EFFECTIFS 2021

	EFFECTIF CUMULES				EXECUTION			
	2020		2021		ECART N-1		Variation N-1 en %	
	Constat au 31/12/2020	Moyenne 2020	Constat au 31/12/2021	Moyenne 2021	Constat	Moyenne	Constat	Moyenne
ET PT plafond Etat	1 873,4	1 849,3	1 880,8	1 863,3	7,4	13,9	0,39%	0,75%
ET PT plafond UP13	148,7	157,9	163,6	166,1	14,9	8,2	10,02%	5,19%
TOTAL ET PT	2 022,1	2 007,2	2 044,4	2 029,4	22,3	22,1	1,10%	1,10%

IV-3 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement, qu'il soit donné par l'Université à des tiers ou reçu de tiers, n'a été recensé.

FONDATION DE L'UNIVERSITE PARIS XIII

ETATS FINANCIERS 2021

- 1- BILAN
- 2- COMPTE DE RESULTAT
- 3- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Pascal PAIN – Agent comptable

99, avenue Jean-Baptiste Clément – 93430 VILLETANEUSE – France

Tél. : 01 49 40 30 34 – pascal.pain@univ-paris13.fr – www.univ-paris13.fr

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
VISA DES ETATS FINANCIERS ETABLIS AU 31/12/2021	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021	6
I – FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION	
I-1 - CARACTERISTIQUE LA FONDATION	6
I-2 - PRINCIPES ET METHODES D’EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	6
I-2-1 – CREANCES	7
I-2-2 – DOTATIONS CONSOMPTIBLES	7
I-2-3 – TRESORERIE ET LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8
I-2-4 – EMPRUNTS ET DETTES	8
I-2-5 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8
I-2-6 – RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L’EXERCICE	8
<i>I-3 – CHANGEMENTS COMPTABLES ET IMPACTS DES CORRECTIONS D’ERREUR SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE L’EXERCICE</i>	
II – ANALYSE DES POSTES DU BILAN	
II-1 – CREANCES ET DETTES	9
II-2 – FONDS PROPRES	10
II-3 – PROVISIONS	10
II-4 – DEPRECIATIONS	10
III- ANALYSE DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	
IV – AUTRES INFORMATIONS	
IV-1 – ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
IV-2 – ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX	12
IV-3 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	

BILAN

ACTIF	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, et outillage	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	-		-	-
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	-	-	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	-
Créances	250 055	-	250 055	380 055
Créances clients, usagers et comptes rattachés	250 000	-	250 000	380 000
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres	55		55	55
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	197 989		197 989	229 646
Charges constatées d'avance	-		-	-
TOTAL II	448 044	-	448 044	609 701
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	448 044	-	448 044	609 701

PASSIF	2021	2020
FONDS PROPRES	420 806	606 487
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables	420 806	606 487
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	420 806	606 487
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 088	3 215
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	11 150	-2
Instrument de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	27 238	3 213
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	448 044	609 701
Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	448 044	609 701

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION	185 682	3 513	182 169
Cotisations	-	-	
Ventes de biens et services	-	-	
Ventes de biens	-	-	
dont ventes de dons en nature	-	-	
Ventes de prestations de service	-	-	
dont parrainages	-	-	
Produits de tiers financeurs	-	-	
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-	
Ressources liées à la générosité du public	-	-	
Dons manuels	-	-	
Mécénats	-	-	
Legs, donations et assurances-ve	-	-	
Contributions financières	-	-	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	-	-	
Utilisations des fonds dédiés	-	-	
Autres produits	185 682	3 513	182 169
CHARGES D'EXPLOITATION	185 682	3 513	182 169
Achats de marchandises	-	-	
Variation des stocks	-	-	
Autres achats et charges externes	4 143	3 448	696
Aides financières	76 750	-	76 750
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	
Charges de personnel	102 238	65	102 173
Salaires, traitements et rémunérations diverses	73 914	-	73 914
Charges sociales	27 635	-	27 635
Intéressement et participation	-	-	
Autres charges de personnel	689	65	624
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-	
Dotations aux provisions	-	-	
Reports en fonds dédiés	-	-	
Autres charges	2 550	-	2 550
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	185 682	3 513	182 169
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	-	
RESULTAT FINANCIER	-	-	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS	185 682	3 513	
TOTAL DES CHARGES	185 682	3 513	
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

VISA DES ETATS FINANCIERS ETABLIS AU 31/12/2021

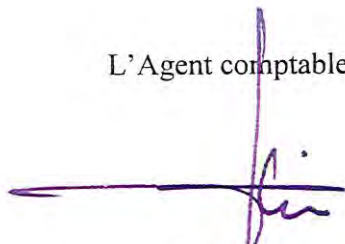
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le présent document, établi par l'Agent comptable de la Fondation de l'Université Paris XIII, constitue les états financiers annuels de la Fondation de l'Université Paris XIII prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 : Bilan, Compte de résultat et Annexe aux comptes annuels.

L'ordonnateur, Président de la Fondation de l'Université Paris XIII, certifie que ces états retracent les ordres de recettes et de dépenses transmis à l'Agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

A Villetaneuse, le 15 mars 2022,

L'Agent comptable,



Pascal Pain



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

L'exercice 2021 coïncide avec l'année civile tandis que l'exercice précédent était d'une durée de quatorze mois (novembre 2019 – décembre 2020).

I - FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I-1 – OBJET DE LA FONDATION

La Fondation de l'Université Sorbonne Paris Nord a été créée par délibération n°2019-54 du 25 octobre 2019 du Conseil d'administration de l'USPN conformément à l'article L.719-12 du Code de l'éducation. Cette structure présente la particularité de posséder l'autonomie financière, sans avoir la personnalité morale. Sur le plan financier, elle est donc rattachée à l'USPN.

Pour suivre budgétairement et comptablement cette Fondation universitaire de manière distincte, la société 1040 ainsi qu'une unité budgétaire UB 985 spécifiques ont été créées dans SIFAC.

La Fondation a pour but de collecter de nouvelles ressources pour soutenir toute activité d'intérêt général relevant des missions du service public de l'enseignement supérieur définies par l'article L. 123-3 du code de l'éducation.

Elle a notamment pour objet de soutenir les actions ayant pour finalité de :

1. Promouvoir l'attractivité de l'université Sorbonne Paris Nord,
2. Favoriser l'égalité des chances et l'accompagnement des étudiants,
3. Soutenir des projets de formation ou de recherche innovants,
4. Favoriser la transformation numérique, écologique et sociale,
5. développer des actions en faveur de l'innovation et de la création d'entreprise,
6. améliorer et dynamiser le cadre de vie du campus.

I-2 - PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels de la Fondation de l'Université Paris XIII (Sorbonne Paris Nord), ont été établis :

- Dans les conditions fixées par la loi n°87-571 du 23/7/1987 modifiée, sur le développement du mécénat
- Conformément aux dispositions de l'article L.719-12 du Code de l'éducation
- Selon le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable modifié par décret n° 2017-61 du 23/1/2017 ;
- Selon les principes édictés par l'Instruction comptable commune BOFIP-GCP-18-0047 du 21/12/2018 de la Direction Générale des Finances Publiques,

- En conformité avec le Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- En application du Recueil des Normes Comptables des Établissements Publics (RNCEP) version février 2020
- En application de l'annexe 1 des statuts de la Fondation de l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN)

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- dans le respect des principes généraux comptables de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence, de continuité, de spécialisation des exercices, de nominalisme, de non-compensation et d'intangibilité du bilan d'ouverture
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I-2-1 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur coût correspond au montant dû par le tiers à l'organisme pour les créances émises par ce dernier ; il correspond également au prix d'achat avec l'ensemble des coûts qui lui sont directement rattachables. Les créances sont comptabilisées à la date à laquelle les droits qu'elles génèrent sont obtenus.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance devient irrécouvrable (admission en non-valeur) ou lorsqu'une perte probable apparaît.

I-2-2 – DOTATIONS CONSOMPTIBLES

La Fondation de l'USPN a pour but de collecter des ressources pour soutenir toute activité d'intérêt général relevant des missions de service public de l'Université qui l'héberge. Elle dispose de l'autonomie financière avec un budget propre annexé au budget de l'USPN.

Pour fonctionner, elle dispose de ressources issues du revenu des contributions des membres fondateurs (dotations consommables) :

- L'Université Sorbonne Paris Nord
- Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- L'Établissement public territorial Plaine Commune
- L'Établissement public territorial Est-Ensemble
- La Caisse d'épargne d'Ile-de-France

Les fonds disponibles sont utilisés jusqu'à épuisement des dotations consommables par des actions fixées dans ses statuts, en particulier :

- Promouvoir l'activité de l'USPN
- Favoriser l'égalité des chances et l'accompagnement des étudiants
- Soutenir des projets de formation ou de recherche innovants
- Favoriser la transformation numérique, écologique et sociale
- Développer des actions en faveur de l'innovation et de la création d'entreprise

- Améliorer et dynamiser le cadre de vie du campus

I-2-3 - TRESORERIE ET LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les fonds de la Fondation de l'USPN sont déposés à la Direction Départementale des Finances publiques de Seine Saint Denis sur le compte de dépôt de fonds au trésor (DFT) de l'Université qui l'héberge.

I-2-4 - EMPRUNTS ET DETTES

La Fondation de l'USPN n'a contracté aucun emprunt. Quant aux dettes, elles sont valorisées à leur valeur nominale.

I-2-5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Aucune provision pour risque et charge n'a été comptabilisée.

I-2-6 - RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE

La Fondation de l'USPN s'est conformée au principe de comptabilisation des **droits constatés**, principalement en matière de charges d'exploitation.

Les Charges à payer sont comptabilisées aux comptes 408 « fournisseurs : factures non parvenues ». Tout au long de l'exercice, ce compte enregistre, les dettes vis-à-vis des fournisseurs (**service fait valorisé**). Le solde créditeur des comptes 408.1 « Biens et services » et 408.4 « Immobilisations » font l'objet d'une revue analytique par le service facturier de l'USPN et constitue le détail des factures non parvenues à la clôture de l'exercice.

I-3 – CHANGEMENTS COMPTABLES ET IMPACTS DES CORRECTIONS D'ERREUR SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Une correction d'erreur a été comptabilisée en 2021 suite à l'omission de la comptabilisation en 2020 de deux soutiens accordés par la Fondation (11 150 k€)

II – ANALYSE DES POSTES DU BILAN

II-1 - CREANCES ET DETTES

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

CREANCES	Montant net du Bilan au 31/12/2021	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant net du Bilan au 31/12/2021	Degré de liquidité du passif		
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé				Dettes				
Participations et Créances rattachées				Emprunts obligataires et assimilés				
Autres titres immobilisés				Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Prêts				Emprunts et dettes financières diverses				
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 088	16 088		
Créances de l'actif circulant				Dettes des legs ou donations				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				Dettes fiscales et sociales				
Créances reçues par legs ou donations	250 000	150 000	100 000	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres	55	55		Autres dettes	11 150	11 150		
Charges constatées d'avance				Instruments de trésorerie				
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	250 055	150 055	100 000	TOTAL	27 238	27 238		

Les créances sont constituées pour l'essentiel du capital restant dû par les fondateurs (différence entre le capital souscrit et le capital libéré). Celui-ci est constitué des versements à venir au titre des exercices 2022 et 2023 et du versement de 2021 restant dû par la collectivité « Plaine Commune ». La Fondation a également été lauréate du projet Crédit Agricole Fondation et à ce titre, elle bénéficiera d'une somme d'un montant non connu à la date de clôture (estimé à 15k€).

La dotation initiale, d'un montant de 610.000€ (six cent dix mille euros), se compose de la manière suivante :

FONDATEURS	2019	2020	2021	2022	2023
Université Sorbonne Paris Nord	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Conseil départemental Seine-Saint-Denis	20.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
EPT Plaine Commune	25.000 €	25.000 €	25.000 €	25.000 €	
EPT Est-Ensemble	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €
Caisse d'Épargne Ile de France	60.000 €	60.000 €	60.000 €	60.000 €	60.000 €

Les dettes fournisseurs sont principalement constituées d'un soutien à apporter au Pôle sportif de haut niveau de l'Association Sportive de l'USPN (10 000 €). Elles incluent 6 088 € de charges à payer (factures non parvenues à la clôture de l'exercice).

Les autres dettes portent sur des soutiens accordés par la Fondation en 2021 mais restant à verser aux bénéficiaires.

- | | | |
|---|---|---------|
| - | Projet Développement Master SGM (Institut Galilée de l'USPN) : | 6 400 € |
| - | Projet Sensibilisation à la contamination de l'air de la Salle Blanche (USPN) : | 4 750 € |

II-2 – FONDS PROPRES

Les fonds propres sont constitués des dotations des membres fondateurs :

	31/12/2020 FINANCEMENTS RECUS	AUGMENTATIONS 2021	DIMINUTIONS 2021	CUMUL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonds propres et réserves des fondations - fondations universitaires				
<i>Dotations consommables</i>	610 000			610 000
<i>Consommation de la dotation consommable</i>	-3 513		-185 682	-189 194
	606 487	0	-185 682	420 806

Les fonds propres sont composés de la dotation consommable des membres fondateurs, allouée pour 5 ans (de 2019 à 2023) et s'élevant à **610 000 €**

- USPN : **50 000 €**
- Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : **60 000 €**
- EPT Plaine Commune : **100 000 €**
- EPT Est-Ensemble : **100 000 €**
- Caisse d'épargne d'Ile-de-France : **300 000 €**

II-3 – PROVISIONS

Sans objet en 2021.

II.4. – DEPRECIATIONS

Sans objet en 2021.

III - ANALYSE DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les **produits** représentent la quote-part de la dotation consommée en 2021 et virée au résultat de l'exercice :

	2021	2020	Evolution
Autres produits de gestion	185 682	3 513	NS
75420000 Qte-part apport res	185 682	3 513	NS

	2021	2020	Evolution
CHARGES D'EXPLOITATION (HORS CHARGES DE PERSONNEL)			
Autres Achats et charges externes	4 143	3 448	20,18%
Honoraires de commissariat aux comptes	2 950	2 945	0%
Voyages et Depl.	169	-	-
Frais inscrip colloq	-	149	-100%
Mission	282	-	-
Frais réceptions	298	219	36%
Concours divers	195	135	44%
Formation continue	250	-	-
Aides financières	76 750	-	-
Projet Développement Master SGM (Institut Galilée de l'USPN)	6 400		
Projet Sensibilisation à la contamination de l'air de la Salle Blanche	4 750		
Soutien Association sportive USPN (haut niveau)	10 000		
Prêt d'honneur développement starts-up innovantes	30 000		
Soutien au lien Université-Territoires SAIC	20 000		
Soutien application numérique "Musée Covid19" - IUT Villetaneuse	3 000		
Soutien projet "Digital Voice Battle" - IUT Bobigny	2 600		
Autres charges	2 550		
Taxe verst.transport	2 181	-	-
Allocation logement	370	-	-

	2021	2020	Evolution
CHARGES DE PERSONNEL	102 238	65	1 576
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	<i>73 914</i>	-	-
64111000 Rém principales	72 785	-	-
64142000 Indem avan non index	10	-	-
64150000 Suppl.familial	1 119	-	-
<i>Charges sociales</i>	<i>27 635</i>	-	-
64510000 Cotis. Ass. Maladie	9 866	-	-
64534000 CNAV	6 840	-	-
64535200 IRCANTEC	3 832	-	-
64540000 Cotis Pôle emploi	2 994	-	-
64580000 Cotis aut org sociaux	4 103	-	-
<i>Intéressement et participation</i>			
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>689</i>	<i>65</i>	<i>962.76%</i>
64710000 Prestations directes	689	-	-
64740000 Oeuvres sociales	-	65	-100%

Cette masse salariale représente deux ETP en 2021.

IV - AUTRES INFORMATIONS

IV-1 - ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sans objet en 2021.

IV-2 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Sans objet en 2021.

IV-3 - ENGAGEMENT HORS BILAN

Sans objet en 2021.

Délibération 2022-343
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°6.1 : Approbation des critères PEDR HU pour la campagne 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu le décret n° 2021- 1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires et aux enseignants de médecine générale titulaires relevant du décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale

Vu la décision de la commission de la recherche session plénière du 8 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent les critères de la Prime d'encadrement doctoral (PEDR) qui reste applicable aux seuls personnels enseignants et hospitaliers titulaires. Cette prime est attribuée pour une période de quatre années universitaires par le président de l'université après avis de la commission de la recherche du conseil académique (CR).

L'Université fera appel à l'avis externe de l'instance nationale d'évaluation qui est maintenant le Conseil National des Universités (CNU). En cas d'absence d'avis du CNU, la Commission de la recherche fera appel à une expertise extérieure.

La CR, réunie en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés, effectuera un classement des candidats, indépendamment des contingentement CNU, suite à l'audition d'un rapporteur et d'un lecteur internes. La Commission de la recherche tiendra compte de l'avis de l'instance nationale. Ce classement sera proposé au président qui décidera des attributions.

En cas de non attribution de la PEDR, il est possible de déposer un recours auprès de la DRH, qui sera examiné par la commission de recours ad hoc.

Il s'agit d'évaluer, pour les candidats à la prime, la qualité de leur engagement, au cours des quatre années précédentes, dans le domaine de la recherche et de la formation doctorale. Le critère de qualité des travaux du candidat sera donc prépondérant. Cette évaluation se fera au vu des éléments suivants qui devront être très clairement fournis dans le dossier de candidature en termes de :

- Production scientifique nationale et internationale ;
- Encadrement scientifique ;
- Rayonnement scientifique ;
- Gestion et animation scientifique ;
- Autres éléments d'appréciation.

Conformément à la délibération du Conseil scientifique du 15/10/2013 et à son approbation par le Conseil d'administration du 18/10/2013, le montant de la PEDR à l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord est fixé à 3500 € brut/an pour tous les titulaires, quel que soit leur corps et grade

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-343
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°6.1 : Approbation des critères PEDR HU pour la campagne 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu le décret n° 2021- 1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires et aux enseignants de médecine générale titulaires relevant du décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale

Vu la décision de la commission de la recherche session plénière du 8 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent les critères de la Prime d'encadrement doctoral (PEDR) qui reste applicable aux seuls personnels enseignants et hospitaliers titulaires. Cette prime est attribuée pour une période de quatre années universitaires par le président de l'université après avis de la commission de la recherche du conseil académique (CR).

L'Université fera appel à l'avis externe de l'instance nationale d'évaluation qui est maintenant le Conseil National des Universités (CNU). En cas d'absence d'avis du CNU, la Commission de la recherche fera appel à une expertise extérieure.

La CR, réunie en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés, effectuera un classement des candidats, indépendamment des contingentement CNU, suite à l'audition d'un rapporteur et d'un lecteur internes. La Commission de la recherche tiendra compte de l'avis de l'instance nationale. Ce classement sera proposé au président qui décidera des attributions.

En cas de non attribution de la PEDR, il est possible de déposer un recours auprès de la DRH, qui sera examiné par la commission de recours ad hoc.

Il s'agit d'évaluer, pour les candidats à la prime, la qualité de leur engagement, au cours des quatre années précédentes, dans le domaine de la recherche et de la formation doctorale. Le critère de qualité des travaux du candidat sera donc prépondérant. Cette évaluation se fera au vu des éléments suivants qui devront être très clairement fournis dans le dossier de candidature en termes de :

- Production scientifique nationale et internationale ;
- Encadrement scientifique ;
- Rayonnement scientifique ;
- Gestion et animation scientifique ;
- Autres éléments d'appréciation.

Conformément à la délibération du Conseil scientifique du 15/10/2013 et à son approbation par le Conseil d'administration du 18/10/2013, le montant de la PEDR à l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord est fixé à 3500 € brut/an pour tous les titulaires, quel que soit leur corps et grade

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-344
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N° 7.1 Approbation de la demande de revalorisation des rétributions de jury pour les examinateurs

Correcteurs DELF et DALF.

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu l'Arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence,
Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mars 2022
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la revalorisation de la rétribution des examinateurs - correcteurs non permanents du DELF (diplôme élémentaire en langue française A1 à B2) et du DALF (Diplôme Approfondi en Langue Française C1 et C2). Ils seront rétribués au taux horaire de 41,41 euros de l'heure.

Rétribution de jury DELF-DALF

Niveau	Jury des oraux	Correction des écrits
A1	6 candidats = 1HTD	7 copies = 1HTD
A2	6 candidats = 1HTD	6 copies = 1HTD
B1	4 candidats = 1HTD	5 copies = 1HTD
B2	3 candidats = 1HTD	4 copies = 1HTD
C1	2 candidats = 1HTD	3 copies = 1HTD
C2	2 candidats = 1HTD	2 copies = 1 HTD

Votants présents ou représentés :

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-345
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°7.2 Approbation de l'ouverture du Master TAL (traitement Automatique des Langues, parcours Traitement informatique et Linguistique des Documents Ecrits)

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent l'ouverture du Master TAL (traitement Automatique des Langues, parcours Traitement Informatique et Linguistique des Documents Ecrits) en partenariat avec l'Université de Tirana (Albanie) afin de poursuivre et de développer une formation conjointe au niveau du 2^{ème} cycle conduisant à la délivrance d'un double diplôme.

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-346
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°7.3 Approbation de la convention de partenariat avec Iowa State University of Science and Technology

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mars 2022
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la mise en place de la convention de partenariat avec Iowa State University of Science and Technology et l'Iut de Villetaneuse.

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-347
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°7.4 Approbation du tarif minimum de la formation continue

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent le tarif minimum de la formation continue d'un montant de 220 euros par heure de formation.

Votants présents ou représentés : 28

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-348
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°7.5 Approbation du relevé des décisions de la Commission FSDIE du 22 février 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration approuvent les décisions de la commission FSDIE réunie le 22 février 2022 de financer douze projets sur quinze présentés par les étudiants. Cette commission a proposé un montant de subvention pour chacun des projets.

La liste de l'ensemble des projets est annexée à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 25

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Relevé de décision CFVU 10 mars 2022 - FSDIE

N° Projet	Heure de passage	Nom du projet	Association	Porteur(s) du projet	Date(s) de l'événement	Objet	Nombre de participants	Coût total projet	Subvention demandée	Avis Commission FSDIE	Montant proposé	Commentaire	Décision CFVU	Montant accordé	75%	25%
1		Campus Ciné Festival	VITANIM	DELMOTTE Margaux	03Oct-07Oct 2022	Le festival du film permet d'accueillir des étudiant.e.s à l'IUT de Bobigny autour d'un projet commun. Pour l'année 2021, le festival était le moyen de célébrer les 20 ans de l'Iut de Bobigny. En 2022, l'accent sera mis sur l'écologie avec une partie de la programmation consacrée au thème "ma planète chérie". Le but est de favoriser les rencontres entre pairs à travers un événement culturel qui permet le débat; de proposer un événement d'ampleur sur le campus qui favorise le rayonnement de l'université car l'événement accueille des professionnels du cinéma et différents publics pas seulement issus de l'université.	900	20 700,00 €	5 500,00 €	FAVORABLE	5 500,00 €					
2		Formation d'urgence sur la santé mentale	VITANIM	VALMAGE India	juin-22	Il s'agit d'assister à une formation à l'IUT de Bobigny de deux jours sur la prise en charge des troubles psychiques. Cette formation permettra aux étudiants de se former sur la manière la plus adéquate de prendre en charge des troubles du comportement du type crise délirante mais aussi de tentative de suicide, détresse psychologique et autre.	32	6 000,00 €	3 500,00 €	FAVORABLE	3 500,00 €					
3		Participation au concours national Solarcup	InnovGIMlabSD	CARLUT Quentin	27juin-29juin 2022	Participation au concours national SolarCup sur le Campus de l'IUT de Chartres. Le concours consiste à concevoir un véhicule électrique solaire pour des courses d'endurance sur trois jours. Pour participer au concours, les étudiants envisagent de créer un char électro-solaire autonome sur une base de char à voile.	450	3 119,57 €	2 354,58 €	FAVORABLE	2 400,00 €					
4		Projet de caisse à savon Redbull	BDE Sup Galilée	FLORES Thibault	02Fév-05Juill 2022	Le but du projet est de faire participer l'école d'ingénieur Sup Galilée et par la même occasion l'université Sorbonne Paris Nord à l'événement Red Bull Caisnes à Savon qui aura lieu le 3 juillet 2022 à Londres. Le projet consiste en la création d'un véhicule capable d'aller au bout d'un parcours d'obstacles en descente le plus rapidement possible. Un événement médiatisé qui mettra en avant les compétences des étudiants de	30	7 141,84 €	4 131,84 €	FAVORABLE	4 200,00 €					
5		Bobigny Bros. Ultimate	MMI CORP	GUIRASSY Didé	22/03/2022	Bobigny Bros. Ultimate est un projet étudiant des membres du BUT MMI. Il consiste en l'organisation de tournoi sur le jeu Super Smash Bros, Ultimate sur Nintendo Switch™. L'objectif est de faire vivre tout au long de l'année l'IUT, et dynamiser la vie étudiante par des événements réguliers et inédits.	450 +(spectateur étudiant)	770,00 €	400,00 €	FAVORABLE	400,00 €					
6		Seed your lungs par TREKK MMI	MMI CORP	DA SILVA Hugo	24 Fév-04 Mars 2022	L'objectif de ce projet est d'effectuer une randonnée écologique de trois jours sur le parcours de la boucle à Dômes, en pleine nature, qui aura pour vocation de semer et de fournir des graines de plantes d'ashwagandha avec l'aide de l'association Kokopelli. Le but est de défendre la biodiversité et en faire la promotion auprès des étudiants.	10	3 000,00 €	1 000,00 €	FAVORABLE	1 000,00 €					
7		UP'DATE	MMI CORP	FREIRE MENDANHA Liliane Sophie	18-mars-22	Le projet se déroulera au sein du campus de Bobigny, il vise à sensibiliser les étudiants sur les effets de la "fast-fashion" qui a un réel impact négatif sur l'environnement et sur la santé des travailleurs. La tranche d'âge au sein de l'université a permis de construire ce projet, car il est vrai que les jeunes sont de plus en plus soucieux de	Ensemble des étudiants de l'université	5 800,00 €	1 000,00 €	FAVORABLE	1 000,00 €					
8		ForuMQSE	AQSE	YESSAD Yasmine	1-avr.-22	Le projet ForumMQSE qui se tiendra à Paris s'articule autour de deux objectifs principaux. Le premier est de promouvoir le Master auprès des étudiants. Le second est de permettre aux étudiants de contacter des professionnels lors des activités du ForumMQSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.	Entre 60 et 160	2 300,00 €	590,18 €	ABSENT						

9	Séjour sport et environnement	LA DREAM	BENNANI Mona	04Mai-08Mai 2022	Ce séjour aux Alpes du Sud permettra aux étudiants ayant peu de moyens de partir entre amis, de découvrir un milieu hostile montagnard avec son lot d'activité de glisse. Mais également découvrir la culture de montagne lors des soirées culturelles.	50	29 010,00 €	18 010,00 €	DEFAVORABLE		Manque d'encadrement				
10	JNSH 2022	BDE STAPS BOBBY	MARGUERITE Florian, Mir Sirine	23-mars-22	L'évènement national se déroulera sur la place de la Bastille, il est porté par les 6 associations de STAPS d'Île de France permettant ainsi de créer des liens forts entre les différentes universités. C'est l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques des différentes Universités, de développer des projets communs portant sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, qui par la suite pourront être mis en place au sein de l'Université par les associations ou les services compétents.	2500	25 883,76 €	3 099,36 €	FAVORABLE	3 500,00 €					
11	Projet de formation et de passation	BDE STAPS BOBBY	RADOSAVLJEVIC Marija, KERAUDREN Lilian	02Juin au 06 Juin 2022	L'ANESTAPS (Association Nationale des étudiants en STAPS) va venir former pendant 5 jours les futurs représentants de l'association BDE Staps BOBBY sur les thématiques propres à la vie associative et en lien avec leurs futur postes respectifs.	16 + Etudiants	6 900,00 €	2 700,00 €	DEFAVORABLE		Reproposer le projet en local; revoir les montants à la baisse; demander l'aide de la composante				
12	Café débat – Fresque du climat	ALTER'NATURE	KAYMAK Goran	mars-22	L'objectif du projet est d'animer un débat sur le climat et d'offrir aux étudiants, autour d'un moment convivial, une initiation à l'art en les faisant participer à la réalisation d'une œuvre d'art, sur le thème de l'écologie.	Tous les étudiants	9 711,00 €	7 711,00 €	FAVORABLE	6 700,00 €	demandeur un cofinancement au CROUS				
13	Atelier de personnalisation	ALTER'NATURE	KAYMAK Goran	mars-22	Le but du projet est de faire connaître l'association à travers un atelier de flocage dans le campus de Bobigny. Nous ferons intervenir un professionnel pour aider l'association à personnaliser des T-shirts et des casquettes pour les étudiants. Une façon de passer un bon moment, en faisant une activité sympathique et de promouvoir l'association.	150	1 800,00 €	1 440,00 €	FAVORABLE	1 440,00 €					
14	Aide alimentaire aux étudiants de l'USPN	UEAF	TOUAT Massyl	Avril-Mai 2022	Distribution hebdomadaire pendant 2 mois (Avril et Mai 2022) de colis comprenant des denrées alimentaires non périssables ainsi que des protections périodiques et des produits d'hygiène au bénéfice des étudiants de l'USPN. Les distributions auront lieu tous les mercredis à partir de 12h00 sur les campus principaux de l'USPN de manière organisée. Le but est de lutter contre la précarité des étudiants et de donner accès à des produits de première nécessité.	2000	29 320,00 €	29 320,00 €	FAVORABLE	15 000,00 €	représenter le projet pour une éventuelle seconde opération				
15	Ladies Day	LA DREAM	BENNANI Mona	mars-22	L'évènement Ladies Day se tiendra sur le campus de Villeteuse. L'objectif est d'échanger sur la situation des femmes en milieu scolaire et professionnel pour favoriser la vie en commun par le dialogue. Cet évènement permettra de sensibiliser les étudiants aux thématiques de l'égalité tout en les initiant aux différents métiers de l'audiovisuel.	Tous les étudiants	10 000,00 €	6 000,00 €	FAVORABLE	6 000,00 €	se rapprocher de l'UFR COM pour le matériel				
	Cap Étudiant	ALTER'NATURE	KAYMAK Goran	Semaine du 21 Mars 2022	Le but de l'évènement "Cap étudiant" est de pouvoir sensibiliser au handicap à travers une mise en situation ludique et innovante. C'est aussi un moyen d'échanger sur les métiers et le handicap à l'occasion de forums ou d'évènements dédiés. Ce qui permettra de valoriser l'implication de l'établissement pour l'accueil des personnes en situation de handicap.	Tous les étudiants	9 000,00 €	7 200,00 €	Réservé	7 200,00 €	Sous condition des soutiens des services DAPS, SUMPPS, handicap				
	OTAKU	LA DREAM	BENNANI Mona	mars-22	L'évènement permettra aux étudiants de découvrir l'univers MANGA et les connaisseurs de se retrouver entre OTAKU. Un animateur sera présent pour créer une dynamique et une ambiance exceptionnelle autour d'un stand photo, de jeux de société, des stands culinaires japonais, de jeux arcades, d'un karaoké géant.	Tous les étudiants	13 450,00 €	10 000,00 €	REPORT		A représenter après avoir retravaillé le projet				
							183 906,17 €	103 956,96 €		57 840,00 €					

Délibération 2022-349
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°7.6 Approbation du bilan de la commission CVEC 2021

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration approuvent le bilan moral et financier de la Commission de la contribution de la vie étudiante et du campus (CVEC) 2021. Ces bilans sont annexés à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 25

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



AVIS CFVU du 10 mars 2022 - projets CVEC



ID	Porteur du projet	Nom du projet	Description du projet	Date de réalisation du projet	Coût total du projet	Subvention CVEC demandée	Autres sources de financement	Avis de la commission	Montant proposé	Commentaire
1	SUMPPS	Embauche d'une infirmière pour 8 mois	Maintenir une permanence de l'infirmière de Villetaneuse	fevr-22	26 400,00 €	26 400,00 €		AVIS FAVORABLE	26 400,00 €	
2	DAPS	Formation en sophro-relaxologie	Formation certifiée de Sophro-relaxologie (Sylvie Collet)	2021/2022	4 445,00 €	4 445,00 €		AVIS FAVORABLE	4 445,00 €	
3	DAPS	Matériel sportif musculatin	Améliorer les conditions de la pratique en remplaçant du matériel obsolète	janv-22	5 232,60 €	5 232,60 €		AVIS FAVORABLE	5 232,60 €	
4	DAPS	GOLF INDOOR	Matériel sportif pour pratiquer le golf dans une salle de sport	janv-22	15 067,39 €	15 067,39 €		AVIS FAVORABLE	15 067,39 €	
5	ALTERNATURE	Véhicule utilitaire-USPN	Transport des marchandises des épiceries solidaires	2021/2022	26 435,81 €	26 435,81 €		AVIS FAVORABLE	7 243,28 €	Financé par l'association, sur 10 mois.
6	ALTERNATURE	Paniers Bio étudiant	Favoriser une alimentation saine et de qualité	2021/2022	30 000,00 €	30 000,00 €		AVIS DEFAVORABLE	30 000,00 €	Mener un travail de sensibilisation avec la diététicienne
7	ALTERNATURE	Serres urbaines USPN	Compléter l'offre alimentaire et favoriser la sécurité alimentaire à l'échelle de l'université	2021/2022	61 552,17 €	61 552,17 €		AVIS FAVORABLE	48 000,00 €	Une seule serre au lieu de 2
8	LA DRLAM	Tournoi football inter-promotions	match entre différentes équipes mixtes	janv-22	2 024,94 €	2 024,94 €		AVIS FAVORABLE	2 024,94 €	
9	UIJ	Développement de l'espace détente (Bobigny)	Développer cet espace afin d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants	levrier 2022	16 940,10 €	16 940,10 €		AVIS FAVORABLE	21 500,00 €	
10	SACA	Recrutement d'un assistant régisseur	Renfort et soutien à l'actuel régisseur du service culturel	2022	24 000,00 €	24 000,00 €		A REDEFINIR		
11	SACA	Achat de matériel	Achat de matériel audiovisuel, sonore et photographique	fevr-22	15 471,79 €	15 471,79 €		AVIS FAVORABLE	15 471,79 €	
12	SACA	Coordinateur de musique actuelle	Soutenir et accompagner la pratique musicale des étudiants	janv/avr-2022	3 575,00 €	3 575,00 €		AVIS FAVORABLE	3 575,00 €	
13	SACA	Représentation "Passports pour la liberté"	2 représentations de la pièce "Passport pour la liberté"	mars-22	2 257,70 €	2 257,70 €		AVIS FAVORABLE	2 257,70 €	
14	SACA	Spéctacle de théâtre PARRESIA	Spéctacle dans le cadre du cycle ORA-LITTE mettant à l'honneur les arts oratoires et la littérature	avr-22	5 710,00 €	5 710,00 €		AVIS FAVORABLE	5 710,00 €	
15	SACA	Battles de danse hip-hop	Les battles sont organisées avec l'association Move and Art	mars-22	3 000,00 €	3 000,00 €		AVIS FAVORABLE	3 000,00 €	
16	SACA	Prix littéraire	Le prix Lexto USPN 2022 s'inscrit dans le cycle ORA-LITTE qui a pour ambition de promouvoir la littérature	fév/avr-2022	15 020,85 €	13 820,85 €	1 200,00 €	AVIS FAVORABLE	13 820,85 €	
17	SACA	Atelier cinema	Initier les étudiants au langage cinématographique avec un smartphone	2022	4 244,00 €	4 244,00 €		AVIS FAVORABLE	4 244,00 €	
18	SACA	Atelier Street art	Initiation à la peinture murale en tant que forme d'expression orale	2022	4 244,10 €	4 244,10 €		AVIS FAVORABLE	4 244,10 €	
19	SACA	Atelier Art plastique	Aborder le dessin en cheminant de la technique à l'expression personnelle	2022	4 244,10 €	4 244,10 €		AVIS FAVORABLE	4 244,10 €	
20	SACA	Stand Up poétique	Faire découvrir des formes d'art méconnues:Slam, poésie	mars-22	1 500,00 €	1 500,00 €		AVIS FAVORABLE	1 500,00 €	
21	SUMPPS/UIJV	Protections périodique	Mise à disposition de protections périodiques gratuites	janv-22	20 248,53 €	20 248,53 €		AVIS FAVORABLE	20 248,53 €	Projet commun avec SUMPPS et UIJV
22	LA DRLAM	Séjour européen	Visiter Bruxelles et Amsterdam	fév/avr-2022	19 890,00 €	14 890,00 €	5 000,00 €	AVIS FAVORABLE	14 890,00 €	
23	ALTERNATURE	Initiation à l'Apiculture 2022	Sensibiliser les étudiants à la pratique de l'apiculture	2022	8 640,00 €	8 640,00 €		AVIS FAVORABLE	8 640,00 €	
24	ALTERNATURE	Renouvellement dotation Alter Nature	Renouvellement dotation des épiceries solidaires Alter Nature	2022	9 000,00 €	9 000,00 €		A REDEFINIR		
25	DEVELOPPEMENT DURABLE	Arceaux à vélos Bobigny et Villetaneuse	Installation de 250 arceaux sur Villetaneuse et Bobigny	mai-22	70 000,00 €	70 000,00 €		AVIS FAVORABLE	42 000,00 €	100 arceaux pour Villetaneuse et 50 pour Bobigny
26	S.I Methodologie universitaire	Inventaire des compétences transversales	Valoriser les compétences transversales et transférables des étudiants	sept-22	14 900,00 €	14 900,00 €		AVIS FAVORABLE	14 900,00 €	
27	SEVLS	Recrutement d'un chargé d'accompagnement des projets CVEC	Accompagnement administratifs des services et étudiants dans le développement des projets	mars-22	42 439,00 €	42 439,00 €		A REDEFINIR		
TOTAL					456 483,08 €	450 283,08 €	6 200,00 €		318 759,28 €	

CVEC - BILAN FINANCIER 2021

BUDGET CVEC 2021		1 417 860,31 €				
Projet	Thématique	Total Dépense	dont Co-financement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Masse salariale
FSDIE Social 2021	Aide sociale	92 834,48 €				92 834,48 €
FSDIE Projet 2021	Vie étudiante	76 430,22 €				76 430,22 €
Compensation perte cotisation SACA 2021	Culture	9 000,00 €				9 000,00 €
Compensation perte cotisation DAPS 2021	Sport	60 000,00 €				60 000,00 €
Compensation perte cotisation SUMPPS 2021	Santé	100 000,00 €				100 000,00 €
Poste Gestionnaire Pole dépense	Fonctionnement	29 610,31 €				29 610,31 €
Référente communication et événementiel	Sport	42 543,01 €				42 543,01 €
Dietéticienne	Santé	16 026,12 €				16 026,12 €
Infirmier Diplômé d'Etat	Santé	34 466,34 €				34 466,34 €
Médecin (40%)	Santé	36 184,43 €				36 184,43 €
Points accueil de rentrée	Vie étudiante	2 369,29 €			2 369,29 €	
Location de 2 minibus pour véhiculer les étudiants lors des stages et compétitions	Sport	29 247,07 €			29 247,07 €	
Achat matériel de musculation	Sport	15 330,31 €		14 958,07 €	372,24 €	
Lieu de vie BU Jean Dausset	Vie étudiante	10 638,23 €		9 546,42 €	1 091,81 €	
Aides matérielles aux étudiants précaires: Clé 4G (régularisation 2020)	Vie étudiante	19 281,60 €				19 281,60 €
Aides matérielles aux étudiants précaires: Clés 4G (Abonnement nov 2020-juin 2021)	Vie étudiante	16 611,84 €				16 611,84 €
Plateforme logement Studapart	Vie étudiante	3 600,00 €		3 600,00 €		
Matériel son et instrument de musique	Culture	14 859,00 €		2 400,00 €	12 459,00 €	
Prise en charge sero tétanos, IST, radio pulmonaire (dépistage tuberculose)	Santé	1 379,43 €			1 379,43 €	
Abonnement Nightline	Santé	9 900,00 €			9 900,00 €	
Formation "Initiation aux premiers secours" pour les étudiants	Santé	34 793,98 €			33 293,98 €	1 500,00 €
Prestation de danse Retouramont	Culture	1 424,25 €			1 424,25 €	
Lecture musicale-Le bonheur	Culture	800,00 €			800,00 €	
Concert Africolor	Culture	6 283,00 €			6 283,00 €	
Exposition d'œuvres interactives-Scénocome	Culture	2 360,00 €			2 360,00 €	
Spectacle de danse-To Da Bone (La Horde)	Culture	13 667,53 €			13 667,53 €	
Spectacle de théâtre-Des néuphars dans les poumons	Culture	2 368,00 €			2 368,00 €	
Licences sport-compétitions	Sport	15 108,56 €			15 108,56 €	
Plateforme d'inscription	Sport	12 240,00 €		12 240,00 €		
Séances d'ostéopathie	Sport	10 000,00 €			10 000,00 €	
Aides matérielles aux étudiants précaires : tickets services	Vie étudiante	51 024,00 €				51 024,00 €
Journée du handicap	Vie étudiante	26 317,40 €				26 317,40 €
Ateliers pratiques artistiques	Culture	14 700,00 €				14 700,00 €
Start Campus 2021	Vie étudiante	68 620,97 €				68 620,97 €
Wave in Paris (journées prévention addiction jeux vidéos)	Culture	11 800,00 €				11 800,00 €
Epicierie Solidaire et Participative (dotation fonctionnement)	Vie étudiante	3 000,00 €				3 000,00 €
Prise en charge frotis	Santé	51,00 €				51,00 €
Reprographie	Vie étudiante	4 000,00 €				4 000,00 €
Masques	Santé	2 321,00 €				2 321,00 €
Carte d'adhésion Centre G Pompidou	Culture	6 000,00 €				6 000,00 €
Matériel sportif pour la pratique du golf	Sport	15 067,79 €		3 562,80 €		11 504,99 €
Comédie musicale urbaine	Culture	12 000,00 €				12 000,00 €
Location de véhicules pour transports d'étudiants sur 2 ans	Sport	19 887,84 €				19 887,84 €
Mobilier Cafeteriat CROUS I.G (1 an à P13)	Vie étudiante	35 738,36 €	36 000,00 €	35 230,44 €		507,92 €
Exposition d'art numérique	Culture	14 508,00 €				14 508,00 €
Spectacle de théâtre: 50° Sud	Culture	1 100,00 €				1 100,00 €
Participation stage étudiants	Sport	8 700,00 €				8 700,00 €
Infrastructure vélo-mobilité écologique	Sport	26 580,00 €				26 580,00 €
TOTAL		1 040 773,36 €	36 000,00 €	81 537,73 €	798 905,42 €	160 330,21 €

CVEC - BILAN FINANCIER 2021

Thématique	Projet	Financement	/ Dépense totale	/ Budget CVEC 2021
Sport	11	22,9%	254 704,58 €	24,5%
Culture	14	29,2%	110 869,78 €	10,7%
Vie étudiante	12	25,0%	317 631,91 €	30,5%
Aide sociale	1	2,1%	92 834,48 €	8,9%
Santé	9	18,8%	235 122,30 €	22,6%
Fonctionnement	1	2,1%	29 610,31 €	2,8%
Total	48		1 040 773,36 €	

Projets portés par des associations étudiantes et les actions sociales à destination des étudiants portées par l'université

Projets	Financement	/ Dépense totale	Part Projet / Budget CVEC 2021
FSDIE social	92 834,48 €	8,9%	6,5%
Aides matérielles aux étudiants précaires (clés 4G,	67 635,84 €	6,5%	4,8%
FSDIE projet	76 430,22 €	7,3%	5,4%
Journées du Handicap	26 317,40 €	2,5%	1,9%
Epicierie Solidaire et Participative	3 000,00 €	0,3%	0,2%
Total	266 217,94 €	25,6%	18,8%

BILAN CVEC 2021

I. Actions sur le volet de la santé

Projets pour les étudiants

Dépistage des infections sexuellement transmissibles

Trod (tests de diagnostic rapide) VIH, syphilis, hépatite B, hépatite C + **PCR chlamydiae et gonocoque** (prélèvements envoyés au laboratoire du CD 93)

En 2021 : environ 137 consultations de dépistage IST, Infection sexuellement transmissibles (dont 1 jour de dépistage sur chaque campus autour du 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre vih)

Masque pour les étudiants

Achat de 10 000 masques lavables 50 fois. Distribution en enveloppes de 4 masques depuis le mois de novembre, plus de 300 enveloppes distribuées dans les infirmeries et par les ERS

Formation "Initiation aux premiers secours" ou Gestes Qui Sauvent (GSQ) pour les étudiants

Achat du matériel pour les formations sur les 3 campus.

Mise en place de formations aux gestes de 1^{er} secours pour les étudiants, en partenariat avec la protection civile, formation d'une durée de 2 heures. 4 sessions ont pu être organisées en 2021, 2 à Villetaneuse et 2 à Bobigny, soit 31 étudiants formés.

2 infirmières diplômé d'Etat (IDE) (Margaux Doriot et Mathias Gibelin) ont suivi la formation de formateur PSC1 (Formation aux premiers secours), validation en cours et début des formations dès que possible

Partenariat avec l'association NIGHTLINE :

Possibilité pour tous les étudiants d'être bénévole après avoir suivi une formation à l'écoute active (plusieurs mailings envoyés dans ce sens)

Numéro d'appel avec supports de communication fournis

Participation à Startcampus

+ projet de participation à des journées de sensibilisation aux addictions

Logiciel Calcium, dossier patient numérique

Calcium est un outil destiné aux Centres de Santé Universitaires, il permet la gestion sécurisée des dossiers médicaux des étudiants. Calcium dispose d'un module d'interface avec les logiciels de gestion des étudiants (Apogée par exemple) ce qui facilite le suivi médical des étudiants en évitant les saisies multiples.

Prise en charge sérologie tétanos, IST, radio pulmonaire (dépistage tuberculose)

Prise en charge financière de certains actes paramédicaux pour les étudiants étrangers ne disposant pas encore de la Sécurité Sociale, dans le cadre du dépistage de la tuberculose ou de la mise à jour des vaccins selon les dernières recommandations :

- Radiographies pulmonaires (dépistage tuberculose). Mise en place d'une convention avec le Centre Cardiologique du Nord (Saint Denis) et le groupe Imagerie Médicale de la Plaine de France (plusieurs centres d'imagerie en Seine Saint Denis et Seine et Marne). Environ 40 radiographies réalisées.
- Sérologie tétanos pour les étudiants n'ayant pas de document de vaccination. Mise en place d'un accord avec le laboratoire de Villetaneuse environ 21 sérologies réalisées.

Formation de l'équipe du SUMPPS

Prise en charge financière d'examens biologiques : frottis de dépistage des cancers du col de l'utérus ; 3 frottis effectués en 2021

Masse salariale

Recrutement IDE chargée de prévention : Mme Khadija Saïdy depuis septembre 2021, 60% puis 80% depuis janvier :

Gestion des ERS, Etudiants Relais Santé (recrutement, formation, encadrement)
Programmation et gestion des différents projets de prévention
Aide à la tenue de l'infirmerie sur Villetaneuse

IDE pour permanence à l'IUT de St Denis : Mme Margaux Doriot

290 passages à l'infirmerie pour l'année 2021, mise en place d'une consultation « sos isolement/confinement)
Encadrement des étudiants ambassadeurs puis relai santé
Formation GQS (1 en 2021)

DIETETICIENNE : Mme Aza Sezirahiga Bernard

Consultations de nutrition sur les 3 campus (1 journée /semaine à Villetaneuse et Bobigny, 1 journée tous les 15 jours),
En 2021 : 74 consultations
+ 2 Ateliers autour de la nutrition mis en place depuis la rentrée 2021-2022.

ERS (Etudiants Relais Santé) : depuis septembre 2021

Recrutement sur septembre/octobre,
Formations et début des actions en novembre
Actions de prévention tous les mercredis de 12-14h sur les 3 campus
Nombre d'heures effectuées en 2021 : 98 h

Médecin (40%) : Mme Judith Trinquart

Consultations sur le campus de Villetaneuse le mercredi et sur le campus de Bobigny le vendredi.

II. Actions sur le volet du sport

Location de Minibus

Dans le cadre des différents déplacements, compétitions, activités sportives extérieures et stages sportifs, le DAPS a mis à disposition des étudiants 2 Minibus pour faciliter l'accès aux diverses actions proposées.

Déplacements stages de Janvier à Décembre 2021 :

- Stage de ski Tignes – Du 20 au 27 Février 2021 à Tignes - 28 étudiants
- Stage Randonnée Raquettes – Du 29/01/2021 au 31/01/2021 au Poizat – 14 étudiants
- Stage de golf – Toussaint, Pâques, Week-end – 15 étudiants par activité

Déplacements aux activités de Janvier à Décembre 2021:

- Natation - 11 créneaux de 1h30 - 6 étudiants
- Marche nordique - 20 créneaux de 1h30 - 12 étudiants
- Golf – 10 créneaux de 3 heures – 12 étudiants

Déplacements aux compétitions universitaires – Football, Rugby, Athlétisme, Tire à l'Arc – 120 étudiants

Séances d'ostéopathie

Séances d'ostéopathie à destination des étudiants de l'Université Sorbonne Paris Nord.

L'objectif est de sensibiliser les étudiants à la prévention des problèmes physiques.

Des séances d'ostéopathie sont proposées sur les campus de Villetaneuse et Bobigny :

- Campus de Villetaneuse : 17 demi-journée de 6 séances de 45min – 102 séances effectuées
- Campus de Bobigny : 10 journées selon les besoins de 45min par créneaux – 98 séances effectuées

Participation stage étudiants

Faciliter l'accès aux différents stages proposés par le DAPS, en participant aux frais d'inscription, à hauteur de 150€ par étudiant. Ceci afin de leur permettre de découvrir de nouvelles choses et de les changer de leur quotidien, surtout en ces temps difficiles. 58 étudiants ont pu en bénéficier.

Equipement sportif

Mise en place d'une cage de Crossfit située en salle de musculation. Dans une démarche de développement de l'activité, les étudiants ont accès à la structure durant tous les cours de Crossfit et de musculation (15 créneaux par semaine).

Achat de licence AS

Redynamiser le sport de compétition universitaire après avoir passé 18 mois sans championnat.

Plateforme / Evolution et maintenance

Le DAPS a mis à disposition des étudiants une plateforme (MYDAPS) leur permettant de visualiser l'offre de formation et de s'inscrire aux activités physiques et sportives.

Cette plateforme s'inscrit dans une volonté de faire évoluer les démarches administratives liées aux inscriptions.

Le développement de cette plateforme est utilisé par 2 autres structures de l'Université (SACA et SEL).

Evolution de la plateforme au travers des besoins de nos étudiants.

La maintenance permettra l'amélioration des fonctionnalités et de résoudre des incidents réguliers.

Référent communication et évènementiel

Le référent évènementiel DAPS a pour missions d'organiser, analyser, développer et effectuer des bilans des évènements DAPS. Il participe aux différents évènements, stages, championnats, tournois... Il fait vivre la communication du département à travers les réseaux sociaux en collaboration avec le service communication.

Formation PSC1 et GQS

Voir SUMPPS

Golf indoor

Achat de matériel sportif dans le but de pratiquer le golf dans une salle de sport. L'idée étant de donner envie aux étudiants de découvrir une nouvelle activité rarement proposée. Ouverture des inscriptions au cours de golf Indoor prévue au semestre 2 de l'année universitaire 2021-2022.

Gratuité du sport

La CVEC a permis de rendre gratuit l'adhésion au DAPS pour les étudiants.

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Evaluation UE sport Optionnelle	1489	1799	1094	0
UE obligatoires	1394	1596	1941	2273
Projets de groupe ou personnels spécifiques encadrés	1611	1629	0	0
Activités physiques et sportives libres encadrées (hors note)	4344	3555	728	0
Animations (stages, WE, tournois, journées intégrations...)	3511	3565	648	58
Activités en accès contrôlé	946	907	0	0
TOTAL	11 901	11 455	4 411	2 331

L'année 2020-2021 en continuité de 2019-2020, est marquée par les conditions sanitaires, ce qui explique une baisse de nos effectifs.

Infrastructure vélo-mobilité écologique

Ce projet encore en cours de réalisation a pour objectif de développer la mobilité écologique tout en développant une nouvelle activité.

Il s'agit de construire une infrastructure « Vélo » de 45 m² en plus de 10m² de terrasse de lavage et réparation. La location de vélo pour circuler entre les campus sera proposée et une nouvelle activité VTT sera également proposée en plus de l'apprentissage de la conduite de vélo de ville.

III. Actions sur le volet de la culture

Des nénuphars dans les poumons

Les trois représentations de ce spectacle ont rencontré un excellent accueil du public étudiant.

Fortement incités à y assister par les enseignants de Licences Sciences sanitaires et sociales, Master Santé Population Territoires, Master Santé Sécurité au Travail et du Département Carrières sociales de l'IUT, les étudiants ont assisté à une forme de spectacle qu'ils n'avaient jamais vu : du théâtre documentaire. Le dispositif les incluait dans le spectacle, ils étaient proche des comédiennes et de la table sur laquelle reposait les décors, le plan du cadastre d'Aulnay-sous-Bois, où se déroule « l'histoire ». Histoire basée sur des faits réels, durs, mais la mise en scène et le jeu des comédiennes traitent ce sujet des maladies liées à l'amiante de manière très fine et certains dialogues, presque drôles, ont beaucoup plu aux personnes présentes.

L'exposition présente dans le Foyer « Amiante : lutter contre le déni », proposée par Anne Marchand du GISCOP93 et que nous avons réunie dans un cycle « Amiante, histoire d'un scandale sanitaire », apportait un éclairage complémentaire et didactique aux spectateurs.

Nombre d'étudiants : 105

Action de communication :

- Affiche réalisée par le Service communication .
- Agenda Web USPN , ENT, newsletters : Service culturel

Concert Africolor

L'Université est partenaire du Festival Africolor depuis 10 ans.

Celui-ci propose chaque année deux concerts exceptionnels sur les campus de Villetaneuse et Bobigny.

Les deux performances d'électro-tradi de Praktika furent un dialogue entre deux musiciens aux univers parallèles, d'un voyage à travers une nouvelle galaxie, à mi-chemin entre le Burkina Faso et la France.

La flûte peule s'emballe, envoutée par le synthé, alors que le tamani galope sur les beats de la boîte à rythme, la mini kora déploie ses cordes subtiles sur une mélodie électronique.

En plus de Simon Winsé et de Praktika, nous avons eu la présence de Karim Kaboré pour les deux représentations.

Les étudiants sont venus en nombre pour participer aux deux évènements du 23 et du 24 novembre 2021.

Il s'agit d'une bonne formule entre musique traditionnelle et électronique qui plait à la communauté universitaire.

Il est important pour le rayonnement de l'université d'être partenaire d'un festival ayant une portée régionale. Il s'agit aussi d'une occasion unique pour nos étudiants d'être confrontés à d'autres types de musiques que le rap, la trap ou l'afrobeat. De plus, Africolor nous propose chaque année des artistes différents.

Les concerts d'Africolor permettent aux étudiants d'être confrontés à des formes artistiques auxquelles ils n'assisteraient peut-être pas dans des salles de spectacle, ce qui représente un des enjeux majeurs du Service culturel de l'Université.

Nombre d'étudiants : 300

Actions de communication : cahier de saison du service culturel, teaser vidéo, présentation lors des pré-rentrees, informations sur le site internet de l'université et sur les réseaux sociaux, newsletter.

Exposition Scenocosme

Pendant plus de deux semaines, les étudiants ont pu découvrir trois œuvres d'arts numériques du duo Scenocosme : *Phonofolium*, *Mécaniques imaginaires* et *Rencontres imaginaires*.

Les artistes en collaboration étroite avec le Service culturel, ont décidé de présenter ces œuvres en particulier, toutes 3 interactives, poétiques et sensibles.

Les artistes Grégory Lasserre et Anaïs Met Den Ancxt réalisent d'étonnantes hybridations entre technologies et éléments vivants ou naturels (végétaux, humains, eau, bois, pierres...). La plupart de leurs œuvres interactives perçoivent diverses relations invisibles entre les corps et l'environnement. Ils rendent sensibles les variations énergétiques infimes des êtres-vivants en proposant des mises en scène interactives où les spectateurs partagent des expériences sensorielles extraordinaires.

C'était le cas en particulier de l'œuvre *Phonofolium* : cet « arbuste connecté », en l'occurrence nous avons acheté un citronnier, doté d'un système de capteur au niveau des racines répond au toucher uniquement à travers l'énergie électro-statique dégagée par l'être vivant en chantant, émettant un son. Le son n'est pas le même en fonction des personnes qui le touchent ou des feuilles caressées ! Cela a suscité beaucoup de questions et a plu aux étudiants, en général, toutes filières confondues. Les deux autres œuvres étaient aussi très ludiques, intrigantes.

La magie a opéré !

Nombre d'étudiants : 200

Actions de communication : cahier de saison du service culturel, teaser vidéo, présentation lors des pré-rentrees, informations sur le site internet de l'université et sur les réseaux sociaux, newsletter.

300 cartes Pop du centre George Pompidou

L'objectif étant de participer à la démocratisation culturelle et mettre à l'honneur toutes les disciplines artistiques afin de faire découvrir aux étudiant.e.s la diversité de la création (musique, danse, cirque, théâtre, arts visuels, littérature, cinéma...).

Dans un premiers temps un grand nombre d'étudiants est venu en masse réserver cette carte sur les campus de Villetaneuse et sur celui de Bobigny.

Dans le but que le maximum d'étudiant en profite, des permanences se sont tenues à la bibliothèque de Saint-Denis qui ne profite pas assez de l'offre culturelle du service. C'était l'occasion, ici, de proposer cette offre muséale sur les 3 sites.

Ensuite, les bibliothécaires de la BU de Saint-Denis nous ont servi de relais dans la promotion et la continuité dès l'inscription des cartes, les étudiants ont été satisfaits de cette initiative.

Mais le temps des inscriptions fut long et les premiers étudiants inscrits ont dû attendre que la liste soit complète pour recevoir leurs cartes. Et finalement toutes les cartes ont été distribuées (300 étudiants bénéficiaires).

De plus, le centre Pompidou ne délivre les cartes qu'après le virement, ce qui allonge encore les processus.

Grâce à cette carte, les étudiants peuvent profiter des collections permanentes et de la programmation des musées toute l'année, même si les expositions temporaires restent payantes.

Actions de communication : cahier de saison du service culturel, teaser vidéo, présentation lors des pré-rentreées, informations sur le site internet de l'université et sur les réseaux sociaux, newsletter.

Lecture musicale

Très beau spectacle extrêmement bien reçu par la cinquantaine d'étudiants présents, attentifs et captivés pendant les 50 minutes qu'il durait.

Ce texte fort d'Emmanuel Darley (paru en 2007 chez Acte Sud) est magnifiquement restitué par la voix de Philippe Bertin, incarnant tour à tour les personnages, hommes, femmes, enfants, anonymes parmi d'autres qui ont fait la traversée pour trouver le « pays bonheur ». La lecture ponctuée et rythmée par les percussions et le chant de la grande jazzwoman Anne Pacey, donne un spectacle complet et émouvant.

Nombre d'étudiants : 50

Actions de communication : cahier de saison du service culturel, teaser vidéo, présentation lors des pré-rentreées, informations sur le site internet de l'université et sur les réseaux sociaux, newsletter

Spectacle de danse-To Da Bone (La Horde)

Avec cette performance de « jumpstyle » issue de sa création NOVACIÉRIES, (LA)HORDE, célèbre compagnie qui dirige désormais le [Ballet National de Marseille](#), revient sur son thème de prédilection: l'expérience individuelle au milieu de la masse. En présentant un portrait chorégraphié et métaphysique du monde post-industriel.

Les étudiants ont eu droit à deux ambiances différentes. La première au forum était spectaculaire alors que la seconde dans le couloir de l'illustration était plus intimiste (en raison de l'espace réduit qui n'a cependant pas eu d'impact sur la fréquentation).

Les étudiants ont été nombreux à être face aux danseurs, mais la performance de ces derniers, qui se voulait aussi traversant, n'a pas été suivie par le public préférant l'expérience visuelle à l'expérience participative.

Malgré cela, les étudiants ont apprécié cette prestation.

Les étudiants ont pu profiter de deux performances scéniques de 40 minutes que l'on présente en temps normal dans les grandes salles de spectacle. Cela a été une occasion unique pour eux de bénéficier d'une programmation d'exception sur le temps de la pause méridienne.

Nombre d'étudiants : 300

Actions de communication : cahier de saison du service culturel, teaser vidéo, présentation lors des pré-rentreées, informations sur le site internet de l'université et sur les réseaux sociaux, newsletter

Spectacle de théâtre :50° sud

La forme et le dispositif du spectacle étaient très originaux ; en outre le propos et la manière de jouer, le sujet auraient dû intéresser les étudiants qui n'ont pourtant pas osé s'approcher. Ils étaient curieux avant que cela commence mais sont restés en retrait ou ont juste regardé quelques minutes alors que nous comptons sur un public proche, qui se serait placé autour de la voiture et des comédiens, comme cela se produit habituellement lorsque la compagnie présente ce spectacle.

Pour la 1^{ère} représentation, nous les avons invités à s'approcher mais cela a été difficile. Ils faisaient très beau ce jour-là, de nombreux étudiants étaient sur les pelouses autour et « profitaient » d'une certaine manière en raison de l'amplification des voix, à distance donc. Comme ils entendaient même en étant éloignés, ils ont peut-être jugé qu'ils en voyaient assez alors qu'il aurait fallu s'approcher pour être pleinement dans le dispositif, proche de ce couple qui s'apprête à partir pour un camp de réfugiés climatique. Le sujet étant à la fois d'actualité – bien que l'action se passe en 2041 - sur le réchauffement climatique et le bouleversement écologique en cours, traité de manière très accessible et drôle.

Pour la 2^{ème} représentation, les comédiens ont décidé avec notre aide d'avancer tout le dispositif pour aller vers le public.

Cela a mieux fonctionné ; malgré cela, le public ne s'est jamais placé en cercle autour de la voiture.

Le bilan est malgré tout positif et très bien reçu par celles et ceux qui ont été captifs lors de chaque représentation.

Nombre d'étudiants : 40

- Actions de communication : Affiche réalisée par le Service communication (l'affiche avait déjà été conçue pour les représentations d'octobre 2020 qui avaient été annulées. Modifications.
- Réseaux sociaux communication USPN

Agenda Web USPN , ENT, newsletters : Service culturel

Start Campus : « Hisse émoi » de la compagnie Retouramont

Hisse Émoi est une proposition qui s’ancre sur un solo ascensionnel d’Isabelle Pinon et qui donne à voir un lâcher-prise et des postures que chacun pourra expérimenter lors d’un hissage collectif.

Ce dispositif permet de s’élever au centre de la place Jean Saurel pour y découvrir le campus d’un point de vue éphémère, en hauteur.

Le hissage s’est fait collectivement avec un groupe d’étudiant qui partage l’expérience de 12h à 16h.

Cette activité a parfaitement fonctionné auprès de nos étudiants. Ces derniers ont été impressionnés et ont souhaité participer à leurs tours.

Les étudiants ont pu profiter d’une expérience inédite avec une compagnie de danse verticale mais aussi participer à un évènement qui contribue à la vie de campus.

Le service culturel sollicitera certainement à nouveau la compagnie Retouramont sur une autre proposition de performance.

Nombre d’étudiants : 100

Actions de communication : Communication intégré à la communication print et web du start campus.

Site internet et agenda de l’université.

ENT étudiant et personnel, newsletter du service culturel

Matériel son et instruments de musique

L’objectif étant l’achat de matériel audiovisuel, sonore et photographique permettant ainsi d’accompagner efficacement les étudiants dans leurs projets artistiques et culturels. Il s’agit principalement de micros, pied de micro, enceintes, vidéoprojecteurs, câbles, extensions électriques...

Le matériel est localisé au sein du service culturel du campus de Villetaneuse et à la chaufferie.

Comédie musicale urbaine

La comédie musicale était composée de 14 tableaux de chant, danse et comédie. Le thème général était « Les femmes indépendantes et le lien fraternel ».

L’intervention de 30 artistes sur scène autour d’un spectacle innovant et décalé laissait entrevoir des inspirations multiculturelles. Avec des chorégraphies dynamiques mêlant des mouvements afro-contemporains et des costumes à la fois ethniques et avant-gardistes pour plonger le public au cœur d’un univers à la fois ethnique et futuriste.

Nombre d’étudiants : 700

Actions de communication : Affiche réalisée par l’association Nos quartiers ont du talent

Wave in Paris

Il s’agit d’un évènement de gaming solidaire qui a rassemblé plus de 60 gamers-euses et influenceurs-euses pour appeler à la générosité au profit de AIDES, première association de lutte contre le sida en Europe.

L'animation s'est tenue le 10 juillet 2021 et a été diffusée en streaming sur la chaîne Twitch de l'association DREAM FACTORY.

Nombre d'étudiant ciblés : 10 000 streaming

Actions de communication : annonces radio sur FUN RADIO ; réseaux sociaux de l'université

IV. Actions sur le volet de la vie étudiante

Start Campus 2021

Troisième édition de l'événement de rentrée de l'université Sorbonne Paris Nord, créée en 2019 et baptisée « Start Campus ». Cet événement s'est déroulé les 13, 14 et 15 octobre 2021 sur les trois campus principaux de Villetaneuse, Bobigny et Saint-Denis.

Bien que longtemps incertain compte tenu du contexte sanitaire, l'évènement a pu se tenir entièrement en présentiel. Ces journées à la fois festives et informatives ont rassemblé plusieurs milliers d'étudiants.

Au programme :

- Ateliers organisés par les associations étudiantes
- Distribution de goodies (todd bag, t-shirt, stylo, gourde)
- Performance collective et artistique proposée par le Service Culturel : l'expérience Hissez-moi par la Cie Retouramont (devant la B.U Edgar Morin)
- Stands photo : séances de photos souvenirs et professionnelles assurées par le service de la communication
- Atelier de sensibilisation proposé par le SUMPPS
- Expositions organisés par les BU
- Des initiations aux sport organisés par le DAPS et inauguration du parcours santé
- Présentation des services et des aides directes aux étudiants (CAF, CPAM, CROUS, logements)
- Restauration offerte aux étudiants (3300 repas)
- Visite du campus via l'organisation d'un jeu (escape game)
- Concert musical (Artiste : Lynda)
- Parcours gonflables
- Forum du logement avec divers partenaires
- Signature de la charte des associations au sein de la Maison des étudiants et en présence du Président

Points accueil de rentrée pour les étudiants

En juillet, septembre et octobre 2021 nous avons mis en place des stands sur le campus de Villetaneuse et Bobigny, afin d'informer et d'orienter les étudiants primo-arrivant sur les campus. Ces stands étaient tenus par des étudiants vacataires.

Plateforme logement Studapart

L'université Sorbonne Paris Nord, avec Studapart, a mis à disposition de ses étudiants une plateforme logement qui centralise des offres de propriétaires privés particuliers, agences immobilières et résidences étudiantes autour de nos campus. Un site dédié à notre université a été mis en place : <https://sorbonne-paris-nord.studapart.com/fr/>

Ce dispositif vient en complément des partenariats mis en place par l'université avec des bailleurs de résidences étudiantes, dans le but d'augmenter l'offre de logement mis à disposition des étudiants, en permettant aux propriétaires de déposer des offres sur la plateforme. Cela permet également de faciliter les démarches des étudiants pour l'accès à un logement, car tout se fait sur la plateforme. Studapart met en place un suivi personnalisé de nos étudiants et en plusieurs langues. Les étudiants peuvent les contacter par mail ou téléphone.

Sur la période d'avril à septembre 2021, 907 étudiants ont utilisé la plateforme dont 333 étudiants internationaux. 210 étudiants ont trouvé un logement, 188 chez un particulier et 22 dans une résidence étudiante. En moyenne les étudiants ont mis 20 jours pour trouver un logement une fois inscrits sur la plateforme. Les locations sont d'une durée moyenne de 11 mois et le loyer moyen est à 508€.

Les étudiants ont évalué ce service à 8.2/10.

Les points forts soulevés par les étudiants :

- Accompagnement humain tout au long de la location
- Simplicité et facilité d'utilisation de l'outil
- Paiement se fait de manière sécurisée et les annonces sont vérifiées

Les points d'amélioration soulevés par les étudiants :

- Diversité des offres proposées et la flexibilité de la part des loueurs
- Avoir des informations sur les colocataires en amont de la réservation
- Possibilité de partager son avis sur le logement occupé

Epicerie Solidaire et Participative

Une convention annuelle de financement du fonctionnement de l'épicerie solidaire et participative de l'association Alter'Nature a été mise en place afin de leur permettre d'acheter les consommables (gants, gels hydro alcooliques, sacs...) nécessaire à l'organisation des dons de nourriture.

Journée de sensibilisation aux handicaps

Cette journée est organisée, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, par la Maison des étudiants (MDE) ; cet évènement était destiné à l'ensemble des étudiants de l'université. L'objectif était de faire prendre conscience des réalités du quotidien des personnes en situation de handicap dans leur diversité, au travers d'ateliers sportifs et culturels et de mises en situations concrètes.

Ce qui permet de mieux comprendre le handicap dans ses conséquences multiples et les mécanismes de compensation mis en place par la personne en situation de handicap.

Au programme :

- Fauteuil-basket ;
- Ateliers de mise en situation au travers de jeux et de parcours ludiques (déplacement en fauteuil roulant, langues des signes...) ;
- Escape game : mise en situation afin de créer du lien et des échanges qui ont permis d'éveiller les consciences et ainsi comprendre le handicap.

FSDIE projet

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un outil de financement d'actions de solidarité et d'animation de la Vie Etudiante.

Sur le volet projet nous avons reçus 27 projets et 18 d'entre eux ont été financés :

- Semaine de vie collective pour les étudiants de la LP Métiers de l'animation
- Conseil d'administration de l'Association Nationale des étudiants en STAPS
- Bob'Médical
- Lutte contre la précarité menstruelle
- Campus Ciné Festival
- Standing Award 2021
- USPN Comedy club
- Simone de Beauvoir
- GIM 'Eole 2022
- Financement du pôle OREO AESP 13
- Campagne de prévention sur le bien être
- Voyage d'étude à Barcelone
- Stage délocalisé en milieu montagnard
- Voyage d'étude à Berlin
- Réalisation de conférences sur les thématiques relations internationales, défense, diplomatie
- Bobby de l'avent
- Semaine Orientation, Sciences et Culture
- La fac a un incroyable talent

Certains projets ont été réalisés et d'autres sont encore en cours de réalisation.

C'est le cas du développement de l'espace détente de la BU Jean Dausset (Bobigny) : développer cet espace très apprécié des étudiants afin d'y accueillir un nombre plus important d'utilisateur ; rendre l'offre documentaire « loisirs » encore plus accessible et attractive ; accueillir ponctuellement des animations culturelles.

C'est également le cas de l'aménagement de la cafétéria du CROUS de l'Institut Galilée : il s'agit d'accroître le nombre de tables de jardin disponibles (8 tables supplémentaires) afin d'y accueillir un plus grand nombre d'étudiant et d'installer dans le hall 3 box dans lesquelles les étudiants pourront s'installer (4 étudiants par box) et profiter d'un temps calme.

Ce projet est financé par le CROUS.

V. Actions sur le volet de l'aide sociale

FSDIE Social

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un outil de financement d'actions de solidarité et d'animation de la Vie Etudiante.

Compte tenu de la crise sociale que nous traversons et en application de la circulaire du ministère le FSDIE social a été déplafonné afin de répondre aux demandes des étudiants précaires.

Sur le volet social nous avons reçu 293 demandes et 166 étudiants ont reçu une aide financière pour un montant global de 92 804€.

Aides matérielles aux étudiants précaires

Lors du premier confinement a été mis en place un projet de lutte contre la précarité informatique, des ordinateurs ont été acheté et prêté aux étudiants, ainsi que la prise en charge de remboursement de forfait internet et le prêt de clé 4G. Ces efforts à destination des étudiants précaires se sont poursuivis en 2021 notamment par la mise en place d'une distribution de tickets services grâce à l'achat de 340 carnets de tickets services d'une valeur de 150€.

Des actions supplémentaires non financés par la CVEC ont également étaient mises en place, distribution de colis alimentaire, prêt d'ordinateurs financés par la Région Ile-de-France, don de carte SIM et forfait internet en partenariat avec Emmaüs.

Délibération 2022-350
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°9 : Approbation des lignes directrices de gestion (LDG) relatives au repyramidage (LPR)

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021, créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.

Vu la décision du Conseil académique réuni en formation restreinte du 15 mars 2022

Vu l'avis du comité technique du 21 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent les lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation relative à création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés des personnels de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord.
Le texte est annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 25

Pour : 20

Abstention : 3

Contre : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquère

Délibération n° 2022- 354
Conseil d'administration
Séance du 15 avril 2022

POINT N°9.1 : Approbation des modalités de changement d'unité de recherche pour les enseignants-chercheurs

Vu l'article 4 du décret du 6 juin 1984 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,
Vu les décisions de la commission de la recherche session plénière du 5 avril 2022,
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord (USPN) approuvent les modalités de rattachement des enseignants-chercheurs à des unités de recherche de l'USPN ou des unités de recherche extérieures à l'USPN.

Afin de permettre la bonne réalisation de ses projets de recherche, l'USPN doit pouvoir connaître la répartition de ses enseignants-chercheurs dans ses laboratoires ou dans les laboratoires extérieurs à l'USPN.

Dans ce dernier cas, une convention doit être impérativement établie, préservant ainsi les intérêts de l'enseignant-chercheur et de son employeur. Elle vise à régler la question de la propriété intellectuelle des travaux de recherche de l'enseignant-chercheur, les règles d'affiliation de celui-ci et, s'il y a lieu, les modalités financières. Le changement de laboratoire ne pourra être effectif avant la signature de la convention.

La commission de la recherche du conseil académique propose une procédure de changement d'unité de recherche qui ne concerne que les changements de laboratoire d'affectation « au fil de l'eau », hors renouvellement de contrat quinquennal. Cette procédure précise les modalités de rattachement d'un enseignant-chercheur à un laboratoire pour lequel l'USPN est :

- soit tutelle principale ou en co-tutelle ;
- soit qui ne relève pas du périmètre de la tutelle de l'USPN, tel que validé par la commission de la recherche du conseil académique, en particulier lors des campagnes d'évaluation par les instances nationales.

La procédure de demande de rattachement d'un enseignant-chercheur à un laboratoire de l'USPN ou à un laboratoire extérieur à l'USPN est annexée à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote :

Le Président de l'Université Paris XIII, Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération n° 2022- 355
Conseil d'administration
Séance du 15 avril 2022

POINT N°9.2 : Approbation des bourses de mobilité internationale de l'École doctorale ERASME
au titre de l'année 2022.

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les décisions de la commission de la recherche du 5 avril 2022,
Vu les documents présentés au conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le relevé des décisions de la commission de la recherche de la séance du 5 avril 2022 pour le point suivant : bourses de mobilité internationale de l'école doctorale Erasme dans le cadre de la campagne 2022.

Les membres du conseil d'administration votent l'attribution des bourses de mobilité internationale aux doctorants de l'école doctorale Erasme suivants :

- Eleftheria Koutsioumpa (1ère année de thèse, Institut de Droit Public, Sciences politiques et Sociales) dans le cadre d'un séjour de recherche au Centre Marc Bloch à Berlin, à hauteur de 4 000€ ;
- Jérémie Wambo (2ème année de thèse, Institut de recherche pour un droit attractif) dans le cadre d'un séjour de recherche à l'Université de Kinshasa, à hauteur de 4 080€.

Votants présents ou représentés : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Paris XIII, Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouquere



Procédure de demande de rattachement d'un Enseignant-Chercheur à un laboratoire de l'Université Sorbonne Paris Nord ou à un laboratoire extérieur à l'Université Sorbonne Paris Nord

Texte validé par la CR du 5 avril 2022 et le CA du 15 avril 2022

Contexte

1
2 Selon l'article 4¹ du décret du 6 juin 1984 du code de l'éducation et le décret n° 2014-997 du 2 septembre
3 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables
4 aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps
5 des maîtres de conférences : « (...) *Tout enseignant chercheur doit avoir la possibilité de participer aux travaux*
6 *d'une équipe de recherche dans des conditions fixées par le conseil d'administration, le cas échéant, dans un*
7 *établissement autre que son établissement d'affectation. (...)* ».

8
9 Afin de permettre la bonne réalisation de ses projets de recherche, l'Université Sorbonne Paris Nord doit
10 pouvoir connaître la répartition de ses enseignants-chercheurs dans ses laboratoires ou dans les laboratoires
11 extérieurs à l'Université Sorbonne Paris Nord. Dans ce dernier cas, une convention doit être impérativement
12 établie, préservant ainsi les intérêts de l'enseignant-chercheur et de son employeur.

13
14 Il est donc proposé une procédure de changement d'unité de recherche.

15
16 **Cette procédure ne concerne que les changements de laboratoire d'affectation « au fil de l'eau »,** hors
17 renouvellement de contrat quinquennal. En effet, lors de la campagne d'évaluation, les projets scientifiques
18 des laboratoires indiquant les membres du laboratoire sont connus et votés par la Commission de la
19 Recherche.

20
21 La Commission de la Recherche du Conseil Académique met en place une procédure précisant les modalités
22 de rattachement d'un enseignant-chercheur à un laboratoire pour lequel l'Université Sorbonne Paris Nord
23 est soit : 1) tutelle principale ou en co-tutelle ; 2) ou qui ne relève pas du périmètre de la tutelle de
24 l'Université Sorbonne Paris Nord, tel que validé par la Commission de la Recherche, en particulier lors des
25 campagnes d'évaluation par les instances nationales.

26
27 **Procédure**

28 Le dossier devra être transmis au Bureau de la Recherche et des Études Doctorales (BRED)
29 (commissionrecherche@univ-paris13.fr). Le BRED informera, officiellement, le laboratoire d'origine des
30 démarches entreprises par l'enseignant-chercheur concerné à l'issue de la procédure.

31 L'enseignant-chercheur concerné par cette demande fera :

¹ Article 4. *Tout enseignant-chercheur doit avoir la possibilité de participer aux travaux d'une équipe de recherche dans des conditions fixées par le conseil d'administration, le cas échéant, dans un établissement autre que son établissement d'affectation.*

Tout enseignant-chercheur peut demander le réexamen d'un refus opposé par son établissement d'affectation à sa demande de participation aux travaux d'une équipe de recherche auprès du conseil d'administration, après avis du conseil académique, siégeant tous les deux en formation restreinte aux enseignants-chercheurs.

32 ♦ Une demande motivée auprès du directeur de laboratoire qu'il souhaite rejoindre en insistant sur
33 l'adéquation entre ses activités de recherche et les thématiques du laboratoire, ainsi que son projet
34 d'intégration.

35 ♦ Le conseil de ce laboratoire émettra, selon les modalités décisionnelles qui lui sont propres, un avis
36 motivé positif ou négatif. L'avis doit être communiqué au candidat dans le mois qui suit la demande.

37 ♦ En cas de laboratoire en co-tutelle, il conviendra que le laboratoire d'accueil consulte également les
38 autres tutelles selon les modalités qui leur sont propres.

39 ♦ L'avis motivé du laboratoire d'accueil ainsi que le dossier du candidat (cf. point 1) seront examinés par
40 la Commission de la Recherche du Conseil Académique, réunie en session restreinte, qui se prononcera sur
41 la demande.

42 ♦ La décision de la Commission de la Recherche de l'Université Sorbonne Paris Nord sera communiquée
43 à l'enseignant-chercheur demandeur par mail et par courrier recommandé avec AR.

44 ♦ Les écoles doctorales, la composante de rattachement de l'enseignant-chercheur et le service des
45 ressources humaines de l'Université Sorbonne Paris Nord seront informés du changement de laboratoire.

46 ☞ **Cas d'un enseignant-chercheur désirant rejoindre une unité de recherche dont l'Université Sorbonne**
47 **Paris Nord n'est pas tutelle ou co-tutelle.**

48 La procédure sera identique.

49 Néanmoins, **avant le changement de laboratoire, une convention sera signée** entre l'Université Sorbonne
50 Paris Nord et la ou les tutelles du nouveau laboratoire d'accueil. Le changement de laboratoire ne pourra
51 être effectif avant la signature de la convention.

52 Cette convention vise à régler la question de la propriété intellectuelle des travaux de recherche de
53 l'enseignant-chercheur, les règles d'affiliation de celui-ci et, s'il y a lieu, les modalités financières. La
54 Commission de la Recherche délibère et vote, le cas échéant, les modalités de la contrepartie financière. À
55 titre indicatif, le per capita peut servir de référence pour la compensation financière.

56 **Recours**

57 Une procédure de recours est possible. Elle est à introduire auprès du Conseil Académique regroupant les
58 membres de la Commission de la Recherche et de la Commission de la Formation et Vie Universitaire réunis
59 en formation restreinte aux enseignant-chercheurs². Le Conseil Académique délibère et vote, le cas échéant,
60 les modalités de la contrepartie financière. À titre indicatif, le per capita peut servir de référence pour la
61 compensation financière.

62 La demande motivée, comprenant tous les éléments du dossier, doit parvenir à la DRH (lettre avec AR), avec
63 copie au service de la vice-présidence du Conseil Académique.

64 Cette demande doit se faire dans un délai de deux mois maximum après la notification de la décision de la
65 Commission de la Recherche du Conseil Académique.

66

² Article 4. « Le conseil académique rend un avis simple sur les refus opposés par l'établissement d'affectation aux enseignants-chercheurs qui demandent à participer aux travaux d'une équipe de recherche ».

Délibération 2022-351
Conseil d'administration
Séance du 25 mars 2022

POINT N°10 : Approbation des lignes directrices de gestion (LDG) relatives au RIPEC (LPR)

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021, portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu la décision du Conseil académique du 17 février 2022

Vu l'avis du comité technique du 21 mars 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent les critères d'attribution associés à la partie C3 du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs au titre de la campagne 2022.

Votants présents ou représentés : 25

Pour : 19

Abstention : 4

Contre : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent le montant de la prime C3 du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs qui s'élève à 3 500 euros au sein de l'établissement.

Votants présents ou représentés : 25

Pour : 19

Abstention : 4

Contre : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



**Délibération n°2022- 356
Conseil d'administration
Séance du 15 avril 2022**

POINT N°10.1 Approbation de la création du Bachelor Universitaire de Technologie en Génie électrique et informatique industrielle en apprentissage

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 avril 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent la création du Bachelor Universitaire de Technologie en Génie électrique et informatique industrielle (GEII) en formation par alternance à partir de la rentrée universitaire 2022-2023 à l'IUT de Villetaneuse.

Votants présents ou représentés : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Paris XIII, Sorbonne Paris Nord



**Délibération n° 2022- 357
Conseil d'administration
Séance du 15 avril 2022**

POINT N°10.2 Approbation de l'ouverture de la licence professionnelle « Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux » délocalisée en Martinique

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 avril 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent l'ouverture de la licence professionnelle « Administration et sécurité des systèmes et des réseaux » de l'IUT de Villetaneuse délocalisée en Martinique en partenariat avec le pôle formation, Skillfor Campus, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique.

Votants présents ou représentés : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Paris XIII, Sorbonne Paris Nord

Christophe Poquéré

